



N° 16F0006XIF au catalogue

Dépenses de protection de l'environnement du secteur des entreprises

2002



Comment obtenir d'autres renseignements

Toute demande de renseignements au sujet du présent produit ou au sujet de statistiques ou de services connexes doit être adressée à : Système de comptabilité nationale, Division des comptes et de la statistique de l'environnement, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0T6 (téléphone : (613) 951-0297).

Pour obtenir des renseignements sur l'ensemble des données de Statistique Canada qui sont disponibles, veuillez composer l'un des numéros sans frais suivants. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel ou visiter notre site Web.

Service national de renseignements	1 800 263-1136
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1 800 363-7629
Renseignements concernant le Programme des bibliothèques de dépôt	1 800 700-1033
Télécopieur pour le Programme des bibliothèques de dépôt	1 800 889-9734
Renseignements par courriel	infostats@statcan.ca
Site Web	www.statcan.ca

Renseignements pour accéder au produit

Le produit n° 16F0006XIF au catalogue est disponible gratuitement. Pour obtenir un exemplaire, il suffit de visiter notre site Web à www.statcan.ca et de choisir la rubrique Nos produits et services.

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois, et ce, dans la langue officielle de leur choix. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1 800 263-1136.



Statistique Canada
Division des comptes et de la statistique de l'environnement
Système de comptabilité nationale

Dépenses de protection de l'environnement du secteur des entreprises

2002

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2004

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable des Services de concession des droits de licence, Division du marketing, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Décembre 2004

N° 16F0006XIF au catalogue

Périodicité : bisannuel

ISSN 1701-6290

Ottawa

This publication is available in English upon request (Catalogue no. 16F0006XIE).

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Table des matières

Signes conventionnels	iv
Avant propos	v
Remerciements	v
1 Faits saillants	1
2 Concepts, méthodologie et qualité des données	3
2.1 Sources de données et méthodologie	3
Période de référence	3
2.1.1 Méthodologie générale	3
Base de sondage	3
Sélection de l'échantillon	3
Couverture et sélection de l'échantillon	4
2.2 Concepts et variables mesurées	5
2.3 Exactitude des données	5
Taux de réponse	7
Tableau 2.3.1 Taux de réponse selon l'industrie et la province ou le territoire, 2002	7
Données qualitatives	8
Vérification, imputation et estimation	8
Erreur d'échantillonnage et erreur non due à l'échantillonnage	9
Tableau 2.3.2 Part de l'imputation pour raison de non-réponse dans les dépenses totales de protection de l'environnement selon l'industrie et la province ou le territoire, 2002	9
Tableau 2.3.3 Part de l'imputation pour raison de non-réponse dans les dépenses totales de protection de l'environnement selon l'activité, 2002	10
Annexe A Tableaux sur les dépenses de protection de l'environnement	12
Tableau A.1 Dépenses en immobilisations au chapitre de la protection de l'environnement selon l'industrie, 2002	13
Tableau A.2 Dépenses en immobilisations au chapitre de la protection de l'environnement selon la province ou le territoire, 2002	13
Tableau A.3 Dépenses en immobilisations au chapitre de la protection de l'environnement selon l'activité et l'industrie, 2002	14
Tableau A.4 Dépenses en immobilisations au chapitre de la protection de l'environnement selon l'activité et la province ou le territoire, 2002	14
Tableau A.5 Dépenses d'exploitation au chapitre de la protection de l'environnement selon l'industrie, 2002	15
Tableau A.6 Dépenses d'exploitation au chapitre de la protection de l'environnement selon la province ou le territoire, 2002	15
Tableau A.7 Dépenses d'exploitation au chapitre de la protection de l'environnement selon l'activité et l'industrie, 2002	16
Tableau A.8 Dépenses d'exploitation au chapitre de la protection de l'environnement selon l'activité et la province ou le territoire, 2002	16
Tableau A.9 Dépenses totales au chapitre de la lutte contre la pollution et de la prévention de la pollution selon la région et l'industrie, 2002	17
Tableau A.10 Répartition des dépenses en immobilisations visant les procédés de lutte contre la pollution (procédés en bout de chaîne) selon le milieu environnemental et l'industrie, 2002	17
Tableau A.11 Répartition des dépenses en immobilisations visant les procédés de lutte contre la pollution (procédés en bout de chaîne) selon le milieu environnemental et la province ou le territoire, 2002	18

Tableau A.12 Répartition des dépenses en immobilisations au chapitre de la prévention de la pollution selon le milieu environnemental et l'industrie, 2002	18
Tableau A.13 Répartition des dépenses en immobilisations au chapitre de la prévention de la pollution selon le milieu environnemental et la province ou le territoire, 2002	19
Annexe B Tableaux sur la gestion et les technologies environnementales	20
Tableau B.1 Pratiques de gestion environnementale par les entreprises, 2002	21
Tableau B.2 Répartition des pratiques de gestion environnementale selon l'industrie, 2002	21
Tableau B.3 Répartition des pratiques de gestion environnementale selon la province ou le territoire, 2002	22
Tableau B.4 Répartition des pratiques environnementales selon le nombre d'employés, 2002	22
Tableau B.5 Méthodes de prévention de la pollution selon l'industrie, 2002	23
Tableau B.6 Méthodes de prévention de la pollution selon la province ou le territoire, 2002	23
Tableau B.7 Répartition des méthodes de la prévention de la pollution selon le nombre d'employés, 2002	24
Tableau B.8 Répartition de l'utilisation des technologies environnementales, 2002	24
Tableau B.9 Répartition des entreprises ayant déclaré une réduction des coûts résultant de l'adoption de pratiques de gestion environnementale selon la taille de l'établissement, 2002	25
Annexe C Tableaux sur les technologies visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre	26
Tableau C.1 La proportion d'établissements dans les industries associées au combustible fossile qui ont reportés les réductions des émissions de gaz à effet de serre, 2002	27
Tableau C.2 Adoption de systèmes ou de matériel nouveaux ou sensiblement améliorés pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et leur incidence, selon l'industrie	27
Tableau C.3 Adoption de systèmes ou de matériel nouveaux ou sensiblement améliorés pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et leur incidence, selon la province ou le territoire	28
Tableau C.4 Dépenses totales d'exploitation et en immobilisations liées à des systèmes ou du matériel pour réduire les émissions de gaz à effet de serre selon l'industrie, 2002	28
Tableau C.5 Dépenses totales d'exploitation et en immobilisations liées à des systèmes ou du matériel pour réduire les émissions de gaz à effet de serre selon la province ou le territoire, 2002	29
Tableau C.6 Obstacles à l'adoption de technologies pour réduire les émissions de gaz à effet de serre par les industries : Innovateurs versus Non innovateurs	29
Tableau C.7 Incitatifs à l'adoption de technologies pour réduire les émissions de gaz à effet de serre par les industries : Innovateurs versus Non innovateurs	30
Tableau C.8 Procédés et technologies de conservation de l'énergie selon l'industrie, 2002	30
Tableau C.9 Procédés et technologies de conservation de l'énergie selon la province ou le territoire, 2002	31
Tableau C.10 Répartition des procédés et technologies de conservation de l'énergie selon le nombre d'employés, 2002	31
Annexe D Questionnaires	32

Signes conventionnels

Les signes dont il est question dans le présent document s'appliquent à toutes les données que Statistique Canada publie, y compris les totalisations simples et les estimations, quelle qu'en soit la source (enquêtes, recensement et fichiers administratifs).

- . indisponible pour toute période de référence
- .. indisponible pour une période de référence précise
- ... n'ayant pas lieu de figurer
- 0** zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
- 0^S** valeur arrondie à 0 (zéro) où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
- P** provisoire
- r** rectifié
- x** confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
- E** à utiliser avec prudence
- F** trop peu fiable pour être publié

Avant propos

La présente publication entend traiter des estimations de l'Enquête sur les dépenses de protection de l'environnement (EDPE), 2002. L'enquête porte sur les dépenses en immobilisations et les dépenses d'exploitation effectuées en 2002 par les entreprises en prévision ou par suite d'une réglementation, d'une convention ou d'un accord volontaire en matière de protection de l'environnement.

La réglementation environnementale en vigueur ou prévue a une influence déterminante sur l'évolution des dépenses de l'industrie au chapitre de la protection de l'environnement. Au cours de la dernière décennie, les administrations publiques canadiennes ont adopté divers règlements visant à prévenir ou à réduire la pollution de l'air, les effluents et les déchets solides ainsi qu'à protéger la faune et l'habitat. Cependant, les dépenses de l'industrie au chapitre de la protection de l'environnement peuvent également être tributaires de conventions ou d'ententes volontaires entre les représentants des administrations publiques et de l'industrie. L'importance de ces accords ne cesse de croître; ces derniers incluent des mesures précises en matière de prévention ou de réduction de la pollution.

L'Enquête sur les dépenses de protection de l'environnement (EDPE) vise à combler des lacunes statistiques relativement au coût de la protection de l'environnement pour l'industrie et à la demande de produits et de services environnementaux connexes. En plus de couvrir les dépenses des entreprises au chapitre de la protection de l'environnement, l'EDPE, dont la portée a été élargie, couvre depuis 1997 l'adoption de pratiques de gestion environnementale, de pratiques de prévention de la pollution et de technologies environnementales. Depuis l'année de référence 1998, l'Enquête sur les dépenses de protection de l'environnement est passée d'une enquête annuelle à une enquête biennale, en partie pour réduire le fardeau du répondant.

En 2002, l'EDPE a modifié son questionnaire afin de recueillir des données sur les mesures prises par l'industrie pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Le questionnaire a été mis au point par un groupe de travail interministériel financé dans le cadre du Plan d'action 2000 du gouvernement fédéral.

Remerciements

La présente publication n'aurait pu être réalisée sans la collaboration des répondants à l'enquête et nous tenons à leur exprimer notre reconnaissance.

Ce rapport a été préparé par la Division des comptes et de la statistique de l'environnement sous la direction de Rob Smith, directeur, de Peter Morrison, directeur adjoint et de Bruce Mitchell, chef, Enquêtes et comptes de protection de l'environnement. La collecte des données a été effectuée par la Division des opérations et de l'intégration (Mel Jones, directeur) et la Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Jeffrey Fritzsche, analyste principal, Enquêtes et comptes de protection de l'environnement, a assuré la gestion de l'enquête. Peter van Wesenbeeck était chargé de la préparation du présent rapport.

La contribution importante des personnes suivantes à diverses étapes du projet mérite d'être soulignée :

Wendy Gibbard

Marc Lavergne

Hélène Trépanier

Sheri Vermette

PUBLICATIONS ÉLECTRONIQUES DISPONIBLES À
www.statcan.ca



1 Faits saillants

- En 2002, les entreprises canadiennes ont considérablement augmenté leurs dépenses de protection de l'environnement : celles-ci ont atteint 6,8 milliards de dollars, une hausse de 24 % par rapport à 2000. Cette hausse est attribuable en grande partie aux réactions aux nouvelles réglementations environnementales et aux efforts de l'industrie pour réduire les émissions de polluants atmosphériques, dont les gaz à effet de serre. Elle s'explique aussi par le fait qu'on a étendu la couverture de l'enquête dans l'industrie de l'extraction de pétrole et de gaz en 2002. D'autres industries ont par ailleurs affiché une hausse de 22 % de leurs dépenses de protection de l'environnement par rapport aux niveaux de 2000.
- De 2000 à 2002, les dépenses en immobilisations des entreprises au chapitre de la protection de l'environnement ont grimpé de 35 % pour atteindre 2,9 milliards de dollars. La plus grande partie de cette hausse est attribuable à d'importantes dépenses en immobilisations dans l'industrie des produits du pétrole et du charbon, dont les établissements ont procédé à la mise à niveau des raffineries pour respecter la nouvelle réglementation en matière de réduction des émissions de soufre.
- Les dépenses en immobilisations au chapitre de l'environnement ont représenté environ 5 % des dépenses en immobilisations totales des industries du secteur primaire et du secteur de la fabrication. La proportion des dépenses en immobilisations totales qui a été consacrée à la protection de l'environnement a augmenté pour chaque année d'enquête depuis 1998.
- En 2002, la prévention de la pollution a compté pour la moitié (50 %) des dépenses en immobilisations au chapitre de l'environnement, comparativement à 46 % en 2000. La lutte contre la pollution a représenté 32 % de ces mêmes dépenses, contre 43 % en 2000¹.
- Les dépenses d'exploitation liées à la protection de l'environnement ont grimpé à 3,8 milliards de dollars, en hausse de 17 % par rapport à 2000. Environ la moitié (45 %) des dépenses d'exploitation ont été consacrées à la lutte contre la pollution (procédés en bout de chaîne), alors que les procédés de prévention de la pollution ont compté pour environ 15 %¹.
- Par rapport à l'ensemble des groupes d'industries, l'industrie de l'extraction de pétrole et de gaz et celle des produits du pétrole et du charbon ont consacré les dépenses les plus élevées à la protection de l'environnement, chacune ayant dépensé un peu plus d'un milliard de dollars en 2002.
- L'industrie des produits du pétrole et du charbon et celle de l'extraction de pétrole et de gaz ont consacré respectivement 77 % (811,3 millions de dollars) et 51 % (562,4 millions de dollars) de leurs dépenses totales de protection de l'environnement à des projets d'immobilisations. Dans les deux cas, la majorité des dépenses en immobilisations ont été affectées à des projets de prévention de la pollution.
- Les dépenses en immobilisations de l'industrie de la production, du transport et de la distribution d'électricité sont passées de 182,4 millions de dollars en 2000 à 511,9 millions de dollars en 2002. La plus forte proportion de ces dépenses est liée aux investissements des sociétés productrices d'énergie dans les procédés de lutte contre la pollution et de prévention de la pollution, dans le cadre d'efforts permanents de réduction des émissions atmosphériques. L'industrie a aussi augmenté ses investissements dans les sources d'énergie de remplacement (énergie éolienne, énergie solaire, combustibles à faible teneur en carbone, etc.).
- L'industrie des produits en bois a accusé une baisse importante des dépenses en immobilisations consacrées à la protection de l'environnement, passées de 123,3 millions de dollars en 2000 à 62,7 millions de dollars en 2002. Cette baisse coïncide avec une diminution globale des dépenses en immobilisations de l'industrie pendant cette période.
- En 2002, les entreprises ont consacré un peu plus d'un milliard de dollars à des technologies visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Le secteur de l'énergie a compté pour 48 % de ce chiffre : l'industrie de l'extraction de pétrole et de gaz et celle de la production, du transport et de la distribution d'électricité ont dépensé respectivement 244,9 millions et 203,7 millions de dollars. Toujours en 2002, l'industrie des usines de pâte à papier, de papier et de carton a investi 241,8 millions de dollars dans du matériel et des systèmes visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

1. Les proportions ne comprennent pas la catégorie « autres industries manufacturières ».

- Les entreprises de l'industrie de l'extraction de pétrole et de gaz ont été proportionnellement les plus nombreuses (65 %) à investir dans le matériel et les systèmes nouveaux ou sensiblement améliorés pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Dans toutes les industries, on a cité un rendement suffisant du capital investi comme principale incitation à investir dans ces technologies, alors que le principal obstacle était le coût élevé du matériel.
- En 2002, la majorité (64 %) des dépenses en immobilisations au titre de la lutte contre la pollution (LCP) ont été consacrées au traitement des émissions atmosphériques, perpétuant ainsi une tendance observée lors des cycles d'enquête antérieurs. Par rapport aux autres polluants (les rejets dans les eaux et sur les sols, ainsi que les bruits, radiations et vibrations), la proportion des investissements en prévention de la pollution visant à atténuer les rejets atmosphériques est passée de 51 % en 2000 à 67 % en 2002. La plus grande partie de cette hausse est attribuable aux industries de l'extraction de pétrole et de gaz, des produits du pétrole et du charbon ainsi que de la production, du transport et de la distribution d'électricité.
- Les entreprises canadiennes continuent de recourir à des pratiques de prévention de la pollution, près de neuf établissements sur dix ayant déclaré en employer au moins un type. Les plus courantes sont les bonnes pratiques d'exploitation ou la formation sur la prévention de la pollution (74 %) ainsi que la prévention de fuites et de déversements (70 %).
- En 2002, 40 % des industries ont déclaré employer des méthodes de conservation de l'énergie. L'utilisation de systèmes à l'énergie solaire et à l'énergie éolienne a augmenté par rapport à 2000, les entreprises ayant continué d'investir dans les sources d'énergie de remplacement. Venaient en tête, au chapitre de l'énergie éolienne, l'industrie de l'extraction de pétrole et de gaz, où la participation a doublé (passant de 4 % à 8 %), et l'industrie de la production, du transport et de la distribution d'électricité, dont 14 % des établissements ont déclaré produire de l'énergie éolienne, contre 10 % en 2000.
- Dans l'ensemble, 35 % des établissements répondants ont déclaré en 2002 une économie de coûts par suite de l'adoption de pratiques de prévention de la pollution ou de gestion environnementale.

2 Concepts, méthodologie et qualité des données

Introduction

Les renseignements qui suivent visent à assurer une bonne compréhension des concepts de base qui encadrent les données fournies dans le présent rapport, de la méthodologie de l'enquête et des principaux aspects de la qualité des données. Ils permettront à l'utilisateur de mieux cerner les forces et les limites des données et de comprendre comment celles-ci peuvent être employées et analysées efficacement. Ces renseignements peuvent se révéler particulièrement importants lorsqu'on cherche à établir des comparaisons avec des données provenant d'autres enquêtes ou sources d'information ou à tirer des conclusions sur la variation au fil des ans.

Les données dont fait état le présent rapport sont tirées de l'Enquête sur les dépenses de protection de l'environnement (EDPE). L'EDPE vise à mesurer ce qu'il en coûte à l'industrie canadienne pour se conformer à la réglementation, aux conventions ou aux accords volontaires en vigueur ou prévus. L'EDPE permet également de recueillir des renseignements sur les pratiques de gestion environnementale et sur les technologies environnementales adoptées par l'industrie en vue de prévenir la pollution ou de lutter contre la pollution.

L'EDPE est menée chaque année depuis 1994. Cependant, depuis l'année de référence 1998, l'enquête est réalisée tous les deux ans.

2.1 Sources de données et méthodologie

L'EDPE ne couvre pas tous les secteurs de l'économie (elle ne vise pas l'agriculture, la construction, le commerce, le secteur des services et le secteur des administrations publiques). L'enquête cible plutôt les industries du secteur primaire et du secteur de la fabrication.

Les données dont fait état la présente étude sont tirées d'une enquête menée auprès de 2 653 établissements des industries primaires (industries de l'extraction des ressources), des industries manufacturières, de l'industrie de la production, du transport et de la distribution d'électricité, de l'industrie du transport par pipeline, de l'industrie de l'extraction de pétrole et de gaz et de l'industrie de la distribution de gaz naturel. L'enquête ne vise que les établissements comptant plus de 49 employés.¹

Période de référence

On a donné aux répondants la possibilité de déclarer les renseignements pour une période de **12 mois** se terminant entre le 1^{er} avril 2002 et le 31 mars 2003. Les résultats figurant dans le rapport, toutefois, sont simplement présentés comme se rapportant aux dépenses de protection de l'environnement effectuées en 2002. Aucune correction n'a été faite aux données des entreprises n'ayant pas déclaré un exercice financier se terminant le 31 décembre.

2.1.1 Méthodologie générale

Base de sondage

La liste des établissements visés par l'enquête a été produite à l'aide de la base de l'Enquête annuelle des manufactures de Statistique Canada, du Registre des entreprises et d'autres bases répertoriant des établissements ou des sociétés œuvrant dans les industries suivantes : extraction de pétrole et de gaz; transport par pipeline; produits du pétrole et du charbon; production, transport et distribution d'électricité; distribution de gaz naturel. Les établissements d'extraction minière de métaux et de substances non métalliques ont été ajoutés à la base d'après le Recensement des mines de Ressources naturelles Canada.

Sélection de l'échantillon

Classification des industries

Antérieurement, la sélection des établissements se faisait selon la Classification type des industries (CTI) de 1980. Cependant, depuis l'année de référence 1998, la sélection des industries est fondée sur le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN).

Ce nouveau système de classification a été élaboré conjointement par les organismes de statistique du Canada, du Mexique et des États-Unis. Créé dans le sillon de l'Accord de libre-échange nord-américain, ce système est fondé sur des définitions communes de la structure industrielle des trois pays et sur un cadre statistique commun permettant de faciliter l'analyse de ces trois économies.²

1. Dans certaines provinces et certains territoires, il a fallu réduire le seuil d'inclusion pour assurer une couverture minimale.

2. Statistique Canada, *Système de classification des industries de l'Amérique du Nord*, n° 12-501-XPX au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, 1997.

On a comparé les établissements ayant pris part à l'enquête en 1997 et en 1998 pour étudier les différences au chapitre de la classification des industries résultant de la conversion au SCIAN. Cet examen a permis de révéler qu'un nombre négligeable d'établissements ont été classés dans des groupes différents, ce qui ne compromet pas les comparaisons avec les années antérieures.¹

Couverture et sélection de l'échantillon

L'échantillon des industries non manufacturières (primaires) et manufacturières est un échantillon stratifié fondé sur la taille de l'effectif et comportant un volet à tirage complet et un volet à tirage partiel². Les strates à tirage complet comprennent les industries suivantes : extraction de pétrole et de gaz; extraction minière (sauf l'exploitation de carrières); production, transport et distribution d'électricité; distribution de gaz naturel; boissons et produits du tabac; usines de pâte à papier, de papier et de carton; produits du pétrole et du charbon; première transformation des métaux; transport par pipeline. Tous les établissements comptant plus de 49 employés dans ces industries primaires et manufacturières ont reçu le questionnaire complet (plus détaillé).

La sélection par tirage partiel a touché les industries suivantes : exploitation forestière (sauf à forfait), aliments, produits en bois, produits chimiques, produits minéraux non métalliques, produits métalliques et matériel de transport. Les établissements de ces industries ont également reçu le questionnaire complet. Les volets à tirage complet et à tirage partiel de l'échantillon sont déterminés en fonction de divers facteurs caractérisant chacune des industries, par exemple des dépenses moyennes de protection de l'environnement supérieures à 1 000 dollars par employé (au niveau à 4, 5 ou 6 chiffres du SCIAN, selon l'industrie) et le nombre de petites et moyennes entreprises dans le groupe.

Au total, 16 groupes ont fait l'objet d'une couverture accrue et ont reçu le questionnaire détaillé en 2002, selon les classes à 4, 5 et 6 chiffres du SCIAN (encadré 2.1.1).

Les autres industries du secteur de la fabrication ont été échantillonnées au niveau des codes à 4 chiffres du SCIAN et regroupées dans la catégorie « autres industries manufacturières ». Pour réduire au minimum le fardeau de réponse, les établissements échantillonnés (comptant plus de 49 employés) dans ces industries ont reçu la version abrégée du questionnaire. La catégorie « autres industries manufacturières » couvre les industries dont le niveau

1. Pour en savoir davantage sur l'incidence de la conversion de la CTI de 1980 au SCIAN, voir Statistique Canada, *Investissements privés et publics au Canada, perspective révisée 1999*, n° 61-206-XIB au catalogue de Statistique Canada, septembre 1999, p. 11 à 14.

2. On entend par « tirage complet » la sélection de tous les établissements d'une industrie SCIAN qui comptent plus de 49 employés, et par « tirage partiel » la sélection d'une partie de ces établissements.

Encadré 2.1.1

Liste des industries cibles

- Exploitation forestière (SCIAN 113311, 113312)
- Extraction de pétrole et de gaz (SCIAN 211)
- Extraction minière (SCIAN 2121, 2122, 21239)
- Production, transport et distribution d'électricité (SCIAN 2211)
- Distribution de gaz naturel (SCIAN 2212)
- Aliments (SCIAN 311)
- Boissons et produits du tabac (SCIAN 312)
- Bois (SCIAN 321)
- Usines de pâte à papier, de papier et de carton (SCIAN 3221)
- Produits du pétrole et du charbon (SCIAN 324)
- Produits chimiques (SCIAN 325)
- Produits minéraux non métalliques (SCIAN 327)
- Première transformation des métaux (SCIAN 331)
- Fabrication de produits métalliques (SCIAN 332)
- Matériel de transport (SCIAN 336)
- Transport par pipeline (SCIAN 4861, 4862, 4869)

moyen de dépenses de protection de l'environnement est inférieur à 1 000 dollars par employé.

La sélection de l'échantillon s'est également fondée sur des renseignements supplémentaires tirés des rapports annuels disponibles des établissements et de l'Enquête annuelle sur les dépenses en immobilisations et en réparations de Statistique Canada.³

Le volet à tirage partiel de l'échantillon a été stratifié en classant les établissements dans chaque catégorie à 4, 5 ou 6 chiffres du SCIAN (toujours selon le groupe) en fonction de l'effectif total. Si le groupe de classe SCIAN comptait 50 établissements ou plus, on retenait les 15 % d'établissement ayant le plus d'employés. Lorsque le groupe comptait de 15 à 49 établissements, on retenait les 20 % d'établissements ayant le plus d'employés. Lorsque le nombre total d'établissements était inférieur à 15 catégorie à 4, 5 ou 6 chiffres du SCIAN, tous les établissements étaient retenus. Dans certaines provinces et certains

3. L'Enquête sur les dépenses en immobilisations et en réparations fournit des renseignements sur les industries qui ont effectué des dépenses en immobilisations relativement élevées pour ce qui est des actifs associés à la lutte contre la pollution (LCP). Par le passé, on utilisait également les renseignements tirés d'enquêtes menées dans d'autres pays pour déterminer les industries cibles.

territoires, il a fallu réduire le nombre d'employés considéré afin d'améliorer la couverture¹. Dans l'échantillon, on a retenu les plus grands établissements pour maximiser l'effectif couvert tout en réduisant au minimum le nombre d'établissements visés par l'enquête.

L'analyse a révélé qu'il n'existe aucune corrélation entre le montant des dépenses consacrées à l'environnement par employé et la taille de l'établissement. On présume donc que le fait de cibler les grands établissements dans un groupe donné n'introduit pas de biais.

2.2 Concepts et variables mesurées

Le questionnaire d'enquête a été conçu en consultation avec les principaux groupes des secteurs public et privé, et à la lumière de l'expérience d'autres pays ayant mené des enquêtes semblables. Pour les fins de l'enquête, on entend par « dépenses de protection de l'environnement » les dépenses effectuées dans le but d'assurer la conformité à la réglementation, aux conventions ou aux accords volontaires en matière de protection de l'environnement (voir encadré 2.2.1 et le questionnaire à l'annexe D pour des explications plus détaillées).

Les établissements échantillonnés dans les « autres industries manufacturières » ont reçu la version abrégée du questionnaire, lequel permet de distinguer les dépenses en immobilisations (investissement) et les dépenses d'exploitation pour les rubriques suivantes :

- prévention de la pollution et de la lutte contre la pollution;
- autres activités de protection de l'environnement;
- achat de services environnementaux;
- méthodes de prévention de la pollution;
- pratiques de gestion environnementale.

Le questionnaire complet a été envoyé aux établissements des industries cibles; les répondants devaient y indiquer une répartition plus détaillée des dépenses. Dans ce questionnaire, les répondants devaient déclarer, outre l'information exigée dans le questionnaire abrégé, les dépenses en immobilisations (investissement) et les dépenses d'exploitation pour les rubriques suivantes :

- prévention de la pollution;
- lutte contre la pollution (procédés en bout de chaîne);
- surveillance environnementale;
- vérifications et évaluations environnementales;
- assainissement et désaffectation des sites;

- protection et restauration de la faune et de l'habitat;
- frais et prélèvements;
- procédés et technologies environnementaux.

Les questionnaires comportaient également deux questions qualitatives liées à la prévention de la pollution ainsi qu'aux pratiques de gestion environnementale. On demandait aux répondants d'indiquer les méthodes de prévention de la pollution et les pratiques de gestion environnementale employées au sein de leur établissement.

Les questions concernant la gestion des déchets solides ainsi que l'assainissement et la désaffectation de sites ont été retirées du questionnaire complet de 2002.

Le questionnaire complet de l'EDPE 2002 présentait une nouvelle caractéristique, soit la révision et l'ajout de questions relatives aux technologies et aux procédés environnementaux, notamment en ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre. Les questions visaient à déterminer si les entreprises avaient réduit leurs émissions de gaz à effet de serre, quels procédés et technologies elles utilisaient, l'incidence sur les émissions de gaz à effet de serre (importante, moyenne ou faible) et quels genres d'incitatifs et d'obstacles étaient liés à l'adoption de ces technologies.

Le questionnaire complet et le questionnaire abrégé comportaient une question permettant aux répondants d'indiquer combien de temps ils avaient pris pour répondre au questionnaire (y compris le temps pris pour rassembler les renseignements nécessaires). Statistique Canada se fonde sur cette information pour déterminer le fardeau de réponse.

2.3 Exactitude des données

L'envoi postal du questionnaire de l'Enquête sur les dépenses de protection de l'environnement pour l'année de référence 2002 a eu lieu en juin 2003, soit plus tôt que les années d'enquête antérieures, afin d'avancer la date de relâche de la publication. La collecte des données a été effectuée entre juillet 2003 et la fin du quatrième trimestre de 2003. Les questionnaires d'enquête ont été envoyés par la poste aux établissements échantillonnés et les réponses ont été retournées par le même moyen. Les questionnaires ont été adressés à une personne-ressource responsable des activités environnementales au sein de la société ou au courant de ces activités. Dans le cas de certaines entreprises à établissements multiples, le questionnaire a été envoyé au siège social, qui l'a transmis à l'établissement concerné ou qui a fourni un rapport combiné pour l'ensemble des établissements visés.

1. On a réduit le seuil d'inclusion basé sur le nombre d'employés pour les territoires et l'Île-du-Prince-Édouard afin d'augmenter leur échantillon représentatif.

Encadré 2.2.1

Dépenses au chapitre de la protection de l'environnement

Les dépenses au chapitre de la protection de l'environnement couvrent toutes les dépenses en immobilisations (ou investissement) et les dépenses d'exploitation¹ (ou dépenses courantes) effectuées par les entreprises, dans le but de se conformer à une réglementation, une convention² ou un accord volontaire actuel ou anticipé, canadien ou international, de nature environnementale.

Le défi posé par la mesure des dépenses au chapitre de la protection de l'environnement (p. ex., projets visant à réduire la consommation d'énergie ou la production de déchets) consiste à isoler ces dépenses de celles engagées dans le but de réduire les coûts de production. C'est pourquoi, dans le cadre de l'enquête de 1997, on a élargi la définition de la protection de l'environnement de manière à inclure toutes les dépenses engagées à des fins de conformité à la réglementation ou aux ententes volontaires officielles en matière de protection de l'environnement ou en prévision de celles-ci.³ Les dépenses au chapitre de la protection de l'environnement sont classées comme suit :

Surveillance environnementale : Dépenses liées à l'achat de matériel et de fournitures, à la main-d'œuvre et aux services nécessaires à la surveillance des émissions de polluants qui pourraient compromettre la qualité de l'air, de l'eau et du sol.

Vérifications et évaluations environnementales : Dépenses engagées pour vérifier si les activités en cours sont conformes à la réglementation et pour évaluer l'incidence des projets proposés sur l'environnement.

Assainissement et désaffectation de sites : Dépenses liées à la remise en état de l'environnement endommagé et à la fermeture d'un site.

Protection de la faune et de l'habitat : Dépenses liées à la protection de la faune et de l'habitat contre les effets de l'activité économique et au rétablissement des espèces qui ont souffert de cette activité.

Lutte contre la pollution (procédés en bout de chaîne) : Dépenses liées au financement des procédés visant uniquement à réduire ou à contrôler les substances nuisibles émises durant l'activité normale de production, sans incidence sur le procédé de production proprement dit; dépenses liées aux services de gestion et au traitement des déchets et des eaux usées.

Prévention de la pollution⁴ : Dépenses liées à la mise en œuvre de procédés de production nouveaux ou considérablement modifiés (procédés intégrés) visant à prévenir ou à réduire la production de déchets et de polluants avant même qu'ils soient produits; dépenses liées à la prévention de fuites et de déversements; dépenses liées à la conservation de l'eau et de l'énergie; dépenses liées à la recirculation, la récupération, la réutilisation et le recyclage de matériaux et de substances sur le site.

Frais, amendes et permis liés à l'environnement : Dépenses liées aux permis, frais, prélèvements, amendes, pénalités ou compensation qui sont versés à une administration publique ou à des individus, ou tout autre frais payé à des organismes chargés d'appliquer les règlements.

Autres dépenses au chapitre de la protection de l'environnement : Dépenses liées à l'administration de projets environnementaux, à la formation et à d'autres initiatives non classées ailleurs.

Les dépenses au chapitre de la recherche et du développement en matière environnementale sont exclues, en principe, des données sur les dépenses des entreprises. Ces données sont recueillies dans le cadre d'une autre enquête, l'Enquête sur la recherche et le développement dans l'industrie canadienne⁵.

1. Les *dépenses en immobilisations* couvrent toutes les dépenses pertinentes engagées en 2002 (période de déclaration) pour l'acquisition, l'installation et la réparation de machines et de matériel de même que pour la construction d'installations non résidentielles (par des entrepreneurs ou par les employés de l'établissement). Les *dépenses d'exploitation* couvrent toutes les dépenses, définies selon la comptabilité de caisse plutôt que selon la comptabilité d'exercice, effectuées au cours de la période de déclaration de 2002, au chapitre de l'entretien et de la réparation (de matériel environnemental existant), de la main-d'œuvre, du combustible et de l'électricité, des fournitures et approvisionnements ainsi que de l'achat de services.

2. Les conventions environnementales englobent tout engagement multilatéral officiel visant à atteindre des objectifs précis de protection de l'habitat ou de réduction de la pollution et de la production de déchets, comme l'Accord Canada-États-Unis sur la qualité de l'air et le Programme de gestion responsable de l'Association canadienne des fabricants de produits chimiques.

3. Toute entente volontaire mise en œuvre par un établissement ou la participation à un programme volontaire de nature environnementale, comme le programme Accélération de la réduction et de l'élimination des toxiques (ARET).

4. Veuillez noter que dans les publications antérieures intitulées *Dépenses de protection de l'environnement du secteur des entreprises*, on utilisait l'expression « procédés intégrés de LCP » pour désigner la prévention de la pollution. Les procédés intégrés sont une composante de la prévention de la pollution.

5. Statistique Canada, *Enquête sur la recherche et le développement dans l'industrie canadienne*, produit n° 88-001-XIB au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, 2000.

On a effectué des suivis par télécopieur ou par téléphone après la date d'échéance pour rappeler aux répondants de retourner le questionnaire.

Le contrôle des questionnaires s'est fait en deux étapes. En premier lieu, on a appliqué des contrôles de la validité pour s'assurer que les réponses à certaines questions se retrouvaient dans une plage définie de valeurs possibles. En second lieu, on a effectué des contrôles de cohérence. On a repéré et édité les incompatibilités entre les réponses fournies dans des sections différentes du questionnaire. Ces contrôles ont été effectués de façon continue tout au long de la collecte des données.

On a procédé à des suivis supplémentaires pour recueillir les données manquantes et résoudre les incompatibilités.

Taux de réponse

Le tableau 2.3.1 présente le taux de réponse de chaque industrie et de chaque province et territoire selon le nombre d'établissements répondants et le nombre d'employés, en pourcentage du nombre total des établissements faisant partie du champ d'enquête.

Pour l'année de référence 2002, 2 071 déclarations ont été soumises pour les 2 653 établissements visés par l'enquête. Le taux de réponse de l'enquête de 2002 s'est établi à 78 %, si l'on considère le nombre d'établissements répondants, et à 81 %, si l'on considère le nombre d'employés¹.

Les taux de réponse par industrie variaient entre 94 % pour l'industrie de la distribution de gaz naturel et 63 % pour celle de produits minéraux non métalliques. Les taux de réponse selon la province ou le territoire ont varié de 71 %, pour l'Île-

1. Ce chiffre ne comprend pas l'emploi de l'industrie du transport par pipeline.

Tableau 2.3.1
Taux de réponse selon l'industrie et la province ou le territoire, 2002

Industrie	Selon le nombre d'unités déclarantes			Selon l'emploi ¹		
	Réponses	Total ²	Réponses en pourcentage du total ²	Nombre d'employés	Total ²	Réponses en pourcentage du total ²
Exploitation forestière	68	84	81	9 283	11 085	84
Extraction de pétrole et de gaz	78	98	80	32 804	34 835	94
Extraction minière	115	136	85	32 991	38 093	87
Production, transport et distribution d'électricité	77	95	81	55 438	79 760	70
Distribution de gaz naturel	16	17	94	13 333	13 364	100
Aliments	167	205	81	60 239	73 854	82
Boissons et produits du tabac	61	75	81	15 508	17 023	91
Produits en bois	159	211	75	32 557	41 757	78
Usines de pâte à papier, de papier et de carton	124	142	87	46 260	51 876	89
Produits du pétrole et du charbon	37	41	90	8 159	8 522	96
Produits chimiques	224	262	85	42 595	48 056	89
Produits minéraux non métalliques	75	120	63	10 242	15 113	68
Première transformation des métaux	178	227	78	60 857	75 549	81
Produits métalliques	82	127	65	25 347	35 981	70
Fabrication de produits métalliques	100	124	81	103 031	119 641	86
Transport par pipeline	42	48	88
Autres industries manufacturières	468	641	73	171 876	224 851	76
Total	2 071	2 653	78	720 520	889 360	81
Province ou territoire	Réponses	Total ²	Réponses en pourcentage du total ²	Nombre d'employés	Total ²	Réponses en pourcentage du total ²
Terre-Neuve-et-Labrador	22	27	81	7 896	10 000	79
Île-du-Prince-Édouard	10	14	71	2 279	3 350	68
Nouvelle-Écosse	43	59	73	14 959	18 527	81
Nouveau-Brunswick	61	71	86	19 988	22 044	91
Québec	521	699	75	166 588	231 801	72
Ontario	848	1 085	78	338 981	404 898	84
Manitoba	77	90	86	28 796	32 291	89
Saskatchewan	63	74	85	15 354	18 109	85
Alberta	233	285	82	74 949	82 894	90
Colombie-Britannique	181	234	77	49 259	62 953	78
Territoire du Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	12	15	80	1 471	2 493	59
Canada	2 071	2 653	78	720 520	889 360	81

Notes :

1. Les données sur l'emploi pour l'industrie du transport par pipeline n'étant pas disponibles, elles ne sont pas incluses dans l'emploi total pour les provinces et les territoires.

2. Le total exclut les établissements hors champ, les fusions, les ventes ou fermetures d'établissement, etc.

Source :

Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

du-Prince-Édouard, à 86% en Nouveau-Brunswick ainsi qu'au Manitoba.

Données qualitatives

L'Enquête sur les dépenses de protection de l'environnement comporte un certain nombre de questions qualitatives (questions 7c, 12 et 13 (questionnaire complet) et questions 7 et 8 (questionnaire abrégé)). À l'heure actuelle, les réponses à ces questions sont recueillies, soumises à un contrôle de la qualité et diffusées sous forme de valeurs déclarées seulement. On ne procède à aucune estimation pour la non-réponse ou pour la partie de l'échantillon non assujettie à l'enquête¹. Dans la mesure où les grands établissements (compte tenu du nombre d'employés) sont plus susceptibles d'être échantillonnés, ils ont une incidence plus marquée sur les résultats qualitatifs. L'analyse révèle que les grands établissements sont généralement plus enclins à adopter des méthodes de prévention de la pollution (question 7c (questionnaire complet) et question 7 (questionnaire abrégé)), des technologies et des procédés environnementaux (question 12) et à adopter des pratiques de gestion environnementale (question 13 (questionnaire complet) et question 8 (questionnaire abrégé)). Les utilisateurs doivent donc tenir compte du fait que les résultats surestiment vraisemblablement l'utilisation de ces méthodes, technologies et procédés environnementaux dans les industries qui comptent principalement de grands établissements.

Parmi les 2 653 questionnaires complets et abrégés qui ont été envoyés aux entreprises, 1 957 ont fourni une réponse à la question 7c. Le taux de réponse global à cette question s'est donc établi à 74 %. Pour l'année de référence 2002, la question se rapportant aux pratiques de gestion environnementale a également été intégrée au questionnaire abrégé (question 13 dans le questionnaire complet et question 8 dans la version abrégée du questionnaire). Parmi les 2 653 questionnaires complets et abrégés qui ont été envoyés aux répondants, 2 027 avaient une réponse aux questions 13 et 8, ce qui correspond à un taux de réponse de 76 %.

Les 2 012 questionnaires complets envoyés aux répondants² ont donné lieu à 1 566 déclarations comportant au moins une réponse à la question 12, ce qui représente un taux de réponse de 78 %.

1. Seules les questions 12f) et 12g) ont fait l'objet d'une estimation pour la non-réponse et pour la partie de l'échantillon non assujettie à l'enquête.
2. Le questionnaire abrégé de l'Enquête sur les dépenses de protection de l'environnement de 2002 ne comportait pas de question sur les technologies et procédés environnementaux.

Vérification, imputation et estimation

Une fois la saisie des données terminée, on a effectué une autre validation des données pour vérifier l'exactitude des totaux et pour s'assurer de l'absence de valeurs aberrantes. Pour exécuter cette dernière validation on a comparé les chiffres recueillis avec les données de l'année précédente.

L'imputation pour la non-réponse a été effectuée en quatre étapes.

Premièrement, on a rassemblé tous les renseignements connexes possibles (p. ex., les renseignements de l'Enquête sur les dépenses en immobilisations et en réparations, du Registre des entreprises, de *Pulp and Paper Canada*³ et des rapports annuels des entreprises). On a également communiqué de nouveau avec certains établissements pour obtenir d'autres indicateurs permettant de répartir les dépenses selon la province ou l'industrie lorsque cette information faisait défaut.

Deuxièmement, dans la mesure du possible, on a utilisé les données se rapportant aux dépenses d'exploitation de l'année précédente pour imputer les données sur les dépenses d'exploitation de 2002. On a calculé un facteur de croissance de l'industrie associé aux établissements de cette industrie qui avaient fourni des réponses pour les deux années (2000 et 2002). On a ensuite appliqué le facteur de croissance pertinent afin d'imputer les données sur les dépenses d'exploitation dans les enregistrements caractérisés par une non-réponse dans le cycle en cours et par une réponse dans le cycle précédent.⁴

Troisièmement, on a estimé les dépenses totales de protection de l'environnement par employé. La moyenne des dépenses au chapitre de la protection de l'environnement par employé par industrie (niveau à 4 chiffres du SCIAN pour les enregistrements de la catégorie « autres industries manufacturières ») selon la province ou la région⁵ a servi à estimer les données pour les établissements non répondants. Lorsque le nombre d'enregistrements donneurs à l'échelle de l'industrie et de la province ou de la région était insuffisant, l'imputation se fondait alors sur la moyenne du ratio des dépenses de protection de l'environnement par employé pour un groupe plus vaste de donneurs : 1) industrie et Canada; 2) regroupement d'industries (similaires) et province ou région; 3) regroupement d'industries et Canada ou 4) total pour le Canada.

3. *Pulp and Paper Canada*, 103:1-10 (2002).

4. L'analyse de régression a révélé que les dépenses d'exploitation de l'année précédente constituent un prédicteur raisonnable des dépenses d'exploitation ultérieures.

5. On a utilisé la moyenne du ratio entre les dépenses de protection de l'environnement et le nombre d'employés selon la région lorsque le nombre d'enregistrements donneurs à l'échelle provinciale s'est révélé insuffisant.

Enfin, on a estimé les composantes manquantes des dépenses de protection de l'environnement en proportion des dépenses totales en utilisant les enregistrements donneurs de la même industrie.

Le tableau 2.3.2 présente la proportion de la valeur imputée sur la valeur totale des dépenses de protection de l'environnement (valeur pour les réponses complètes et partielles + valeur imputée dans les cas de non-réponse), selon l'industrie et la province ou le territoire. Les taux d'imputation selon l'industrie varient de 30,2 % dans l'industrie de la fabrication de produits métalliques à 1,6 % dans l'industrie des produits du pétrole et du charbon. Le tableau 2.3.3 présente les mêmes renseignements selon la catégorie de dépenses. Les taux d'imputation selon la catégorie de dépenses variant de 24,9 % à 5,3 %.

On a établi une estimation pour les établissements comptant plus de 49 employés n'ayant pas pris part à l'enquête en utilisant la moyenne du ratio entre les dépenses de protection de l'environnement et le nombre d'employés selon une méthode semblable à celle adoptée pour l'imputation. Aucune estimation ou imputation n'a été

effectuée pour les données qualitatives recueillies aux questions 7c, 12 et 13.

Erreur d'échantillonnage et erreur non due à l'échantillonnage

Les enquêtes comportent deux grandes catégories d'erreur. La première, l'erreur d'échantillonnage, vient du fait qu'un échantillon ou un sous-ensemble de la population cible sert à représenter la population. Il est possible de quantifier l'importance de ce type d'erreur. La seconde catégorie d'erreur, désignée par le terme « erreur non due à l'échantillonnage », est plus difficile à quantifier. Elle couvre tous les autres genres d'erreurs qui surgissent dans le cadre d'enquêtes : listes incomplètes ou inexactes de la population générale, erreurs d'interprétation des questions par les répondants, renseignements erronés, réponses omises, erreurs de traitement des données, etc.

Généralement, l'erreur d'échantillonnage se mesure par la variabilité attendue de l'estimation par rapport à la valeur réelle, exprimée en pourcentage de l'estimation. C'est ce qu'on appelle le coefficient de variation ou l'écart-type.

Tableau 2.3.2
Part de l'imputation pour raison de non-réponse dans les dépenses totales de protection de l'environnement selon l'industrie et la province ou le territoire, 2002

Industrie	Valeur imputée en pourcentage de la valeur totale ¹ (incluant la valeur imputée)
Exploitation forestière	9,3
Extraction de pétrole et de gaz	5,0
Extraction minière	8,0
Production, transport et distribution d'électricité	14,4
Distribution de gaz naturel	1,7
Aliments	19,1
Boissons et produits du tabac	10,0
Produits en bois	21,5
Usines de pâte à papier, de papier et de carton	7,8
Produits du pétrole et du charbon	1,6
Produits chimiques	9,2
Produits minéraux non métalliques	26,6
Première transformation des métaux	15,9
Fabrication de produits métalliques	30,2
Matériel de transport	12,5
Transport par pipeline	4,4
Autres industries manufacturières	21,9
Total	9,3
Province ou territoire	Valeur imputée en pourcentage de la valeur totale ¹ (incluant la valeur imputée)
Terre-Neuve-et-Labrador	7,7
Île-du-Prince-Édouard	52,0
Nouvelle-Écosse	3,9
Nouveau-Brunswick	3,7
Québec	20,8
Ontario	8,7
Manitoba	1,9
Saskatchewan	4,1
Alberta	4,8
Colombie-Britannique	14,0
Territoire du Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	16,0
Canada	9,3

Note :

1. Ce tableau exclut la portion estimée des dépenses environnementales totales.

Source :

Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Tableau 2.3.3

Part de l'imputation pour raison de non-réponse dans les dépenses totales de protection de l'environnement selon l'activité, 2002

Catégorie de dépense excluant les autres industries manufacturières	Valeur imputée en pourcentage de la valeur totale ¹ (incluant la valeur imputée)
Surveillance environnementale - Exploitation	11,1
Surveillance environnementale - Immobilisations	10,1
Surveillance environnementale - Total	10,6
Vérifications et évaluations environnementales - Exploitation	21,2
Vérifications et évaluations environnementales - Immobilisations	19,8
Vérifications et évaluations environnementales - Total	20,6
Assainissement et désaffectation - Exploitation	6,7
Assainissement et désaffectation - Immobilisations	9,2
Assainissement et désaffectation - Total	7,5
Protection de la faune et de l'habitat - Exploitation	12,7
Protection de la faune et de l'habitat - Immobilisations	9,6
Protection de la faune et de l'habitat - Total	11,9
Lutte contre de la pollution (procédés en bout de chaîne) - Exploitation	10,8
Lutte contre de la pollution (procédés en bout de chaîne) - Immobilisations	8,0
Lutte contre de la pollution (procédés en bout de chaîne) - Total	9,7
Prévention de la pollution - Exploitation	8,0
Prévention de la pollution - Immobilisations	5,3
Prévention de la pollution - Total	6,0
Frais, amendes et permis - Exploitation	11,5
Autres dépenses de protection de l'environnement - Exploitation	14,5
Dépenses totales de protection de l'environnement - Exploitation	10,5
Dépenses totales de protection de l'environnement - Immobilisations	7,2
Dépenses totales de protection de l'environnement - total	9,0
Systèmes et matériel servant à réduire les émissions de gaz à effet de serre - Exploitation	23,4
Systèmes et matériel servant à réduire les émissions de gaz à effet de serre - Immobilisations	22,2
Total - Systèmes et matériel servant à réduire les émissions de gaz à effet de serre	22,7
Autres industries manufacturières	
Prévention de la pollution et lutte contre la pollution (LCP) - Exploitation	20,4
Prévention de la pollution et lutte contre la pollution (LCP) - Immobilisations	24,9
Prévention de la pollution et lutte contre la pollution (LCP) - Total	21,6
Autres dépenses de protection de l'environnement - Exploitation	23,7
Autres dépenses de protection de l'environnement - Immobilisations	23,5
Autres dépenses de protection de l'environnement - Total	23,6
Dépenses totales de protection de l'environnement - Exploitation	20,8
Dépenses totales de protection de l'environnement - Immobilisations	24,8
Dépenses totales de protection de l'environnement - Total	21,9

Note :

1. Ce tableau exclut la portion estimée des dépenses environnementales totales.

Source :

Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Toutefois, dans le cas de l'Enquête sur les dépenses de protection de l'environnement, l'échantillon n'est pas aléatoire. On a plutôt calculé un échantillon minimal et sélectionné les établissements comptant le plus grand nombre d'employés. On a adopté cette méthode afin de permettre à l'enquête de viser la plus grande proportion d'employés dans chacune des industries cibles et de réduire au minimum le fardeau de réponse. Compte tenu de la nature du processus d'échantillonnage, aucun coefficient de variation n'a été produit.

Aucun effort n'a été épargné pour éliminer l'erreur non due à l'échantillonnage. Par exemple, on a fait des recherches sur les établissements prenant part à l'enquête pour la première fois et vérifié les coordonnées des personnes-ressources. On a précisé davantage les instructions et les définitions pour qu'elles soient à la fois plus claires et plus simples. Les questionnaires renvoyés ont été soumis à un contrôle et à une validation avant la saisie des données.

Les données ont été contrôlées et totalisées automatiquement. On a effectué un suivi intensif dans le cas des réponses incomplètes et des non-réponses. Pour l'année de référence 2000, on a utilisé dans le cadre de l'Enquête sur les dépenses de protection de l'environnement le nouveau système de saisie et de contrôle des données adopté dans l'ensemble des enquêtes-entreprises menées par Statistique Canada. L'enquête de 2002 a ainsi bénéficié d'améliorations additionnelles à son système.

Comme il s'agissait, en 2002, du septième cycle d'enquête, bon nombre d'établissements avaient déjà reçu le questionnaire par le passé et en connaissaient bien les concepts, de sorte qu'ils ont pu fournir des renseignements assez exacts. En fait, dans certains cas, les établissements ont modifié leurs pratiques comptables afin de fournir, le plus exactement possible, les renseignements requis dans le cadre de l'enquête.

L'incapacité d'isoler, dans les systèmes de tenue de livres, la composante des dépenses visant la protection de l'environnement constitue la difficulté la plus fréquente relevée par les répondants. Les dépenses engagées soit au chapitre des immobilisations soit pour l'exploitation courante procurent souvent une combinaison d'avantages, comme l'augmentation de l'efficacité et la réduction des déchets. Dans ces circonstances, il est difficile de déterminer la proportion des dépenses imputables à la protection de l'environnement, si bien que les répondants risquent de la surestimer ou de la sous-estimer. L'inclusion des dépenses de protection de la santé dans les dépenses de protection de l'environnement déclarées par le répondant qui n'est pas en mesure de distinguer ces coûts représente un autre exemple de ce genre de biais.

Les répondants ont également trouvé difficile de distinguer les dépenses de protection de l'environnement effectuées par suite d'une réglementation, d'une convention ou d'un accord volontaire, de celles qui profitent à l'environnement au-delà des exigences de la conformité. Dans certains cas, les répondants peuvent avoir déclaré des dépenses de protection de l'environnement qui dépassaient le cadre de l'enquête.

Annexe A

Tableaux sur les dépenses de protection de l'environnement

Tableau A.1

Dépenses en immobilisations au chapitre de la protection de l'environnement selon l'industrie, 2002

Industrie	Dépenses de la prévention de la pollution et de la lutte contre la pollution (PPLCP) ¹	Autres dépenses de protection de l'environnement ²	Total	Part du
				total
millions de dollars				pourcentage
Exploitation forestière	x	x	5,8	0,2
Extraction de pétrole et de gaz	440,9	121,6	562,4	19,1
Extraction minière	70,0	27,3	97,3	3,3
Production, transport et distribution d'électricité	455,8	56,1	511,9	17,4
Distribution de gaz naturel	x	x	18,0	0,6
Aliments	116,1	9,3	125,4	4,3
Boissons et produits du tabac	8,9	3,4	12,3	0,4
Produits en bois	61,6	1,2	62,7	2,1
Usines de pâte à papier, de papier et de carton	214,1	1,2	215,3	7,3
Produits du pétrole et du charbon	757,3	54,0	811,3	27,5
Produits chimiques	x	x	94,5	3,2
Produits minéraux non métalliques	64,6	4,4	69,0	2,3
Première transformation des métaux	127,2	12,9	140,1	4,8
Fabrication de produits métalliques	x	x	14,9	0,5
Matériel de transport	57,5	1,5	58,9	2,0
Transport par pipeline	x	x	49,7	1,7
Dépenses en immobilisations, excl. « autres industries manufacturières »	2 527,1	322,5	2 849,7	96,7
Autres industries manufacturières	90,8	6,2	97,0	3,3
Total	2 617,9	328,7	2 946,6	100,0

Notes :

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

1. Les dépenses en immobilisations au chapitre de la prévention de la pollution et de la lutte contre la pollution (PPLCP) couvrent les dépenses en immobilisations visant les procédés de lutte contre la pollution (procédés en bout de chaîne), les procédés de prévention de la pollution et la surveillance environnementale.

2. Les dépenses en immobilisations liées aux autres dépenses de protection de l'environnement couvrent les dépenses en immobilisations visant les évaluations et vérifications environnementales, l'assainissement et la désaffectation des sites ainsi que la protection de la faune et de l'habitat.

Source :

Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Tableau A.2

Dépenses en immobilisations au chapitre de la protection de l'environnement selon la province ou le territoire, 2002

Province ou territoire	Dépenses de la prévention de la pollution et de la lutte contre la pollution (PPLCP) ¹	Autres dépenses de protection de l'environnement ²	Total	Part du
				total
millions de dollars				pourcentage
Terre-Neuve-et-Labrador	30,1	11,4	41,4	1,4
Île-du-Prince-Édouard	x	x	2,2	0,1
Nouvelle-Écosse	x	x	89,6	3,0
Nouveau-Brunswick	43,1	3,8	47,0	1,6
Québec	401,0	43,6	444,5	15,1
Ontario	887,6	52,9	940,5	31,9
Manitoba	x	x	106,7	3,6
Saskatchewan	214,0	19,9	233,9	7,9
Alberta	737,3	145,3	882,5	30,0
Colombie-Britannique	132,2	17,6	149,8	5,1
Territoire du Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	6,6	1,8	8,4	0,3
Canada	2 617,9	328,7	2 946,6	100,0

Notes :

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Ce tableau inclut la catégorie « autres industries manufacturières ».

1. Les dépenses en immobilisations au chapitre de la prévention de la pollution et de la lutte contre la pollution (PPLCP) couvrent les dépenses en immobilisations visant les procédés de lutte contre la pollution (procédés en bout de chaîne), les procédés de prévention de la pollution et la surveillance environnementale.

2. Les dépenses en immobilisations liées aux autres dépenses de protection de l'environnement couvrent les dépenses en immobilisations visant les évaluations et vérifications environnementales, l'assainissement et la désaffectation des sites ainsi que la protection de la faune et de l'habitat.

Source :

Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Tableau A.3

Dépenses en immobilisations au chapitre de la protection de l'environnement selon l'activité et l'industrie, 2002

Industrie	Surveillance environnementale	Évaluations et vérifications environnementales	Assainissement et désaffectation des sites	Protection de la faune et de l'habitat	Procédés de lutte contre la pollution (procédés en bout de chaîne)	Procédés de prévention de la pollution	Total	Part du total pourcentage
Exploitation forestière	0,0	0,0	0,1	x	x	0,6	5,8	0,2
Extraction de pétrole et de gaz	111,3	23,7	92,4	5,5	85,9	243,7	562,4	19,1
Extraction minière	2,5	3,9	21,8	1,6	36,3	31,1	97,3	3,3
Production, transport et distribution d'électricité	9,3	26,9	15,7	13,5	218,3	228,2	511,9	17,4
Distribution de gaz naturel	x	x	0,8	x	x	x	18,0	0,6
Aliments	10,3	2,6	4,0	2,7	59,5	46,4	125,4	4,3
Boissons et produits du tabac	0,7	0,1	3,3	0,0	1,9	6,4	12,3	0,4
Produits en bois	x	0,4	0,2	0,6	x	29,0	62,7	2,1
Usines de pâte à papier, de papier et de carton	3,8	0,1	0,8	0,3	57,4	152,9	215,3	7,3
Produits du pétrole et du charbon	30,7	7,2	39,8	7,0	226,7	499,9	811,3	27,5
Produits chimiques	x	x	10,7	x	26,4	x	94,5	3,2
Produits minéraux non métalliques	1,5	0,1	1,1	3,2	38,7	24,4	69,0	2,3
Première transformation des métaux	8,8	1,1	11,2	0,7	87,4	31,1	140,1	4,8
Fabrication de produits métalliques	x	x	0,2	x	x	x	14,9	0,5
Matériel de transport	0,5	0,3	0,7	0,5	29,7	27,3	58,9	2,0
Transport par pipeline	x	x	4,7	x	x	32,0	49,7	1,7
Dépenses en immobilisations, excl. « autres industries manufacturières »	192,3	75,1	207,4	40,0	907,7	1 427,2	2 849,7	96,7
Autres industries manufacturières ¹	97,0	3,3
Total	2 946,6	100,0

Notes :

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

1. Une répartition détaillée des dépenses par activité de protection de l'environnement n'est disponible que pour les industries énumérées.

Source :

Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Tableau A.4

Dépenses en immobilisations au chapitre de la protection de l'environnement selon l'activité et la province ou le territoire, 2002

Province ou territoire	Surveillance environnementale	Évaluations et vérifications environnementales	Assainissement et désaffectation des sites	Protection de la faune et de l'habitat	Procédés de lutte contre la pollution (procédés en bout de chaîne)	Procédés de prévention de la pollution	Total	Part du total pourcentage
Terre-Neuve-et-Labrador	x	x	4,0	x	x	11,7	41,3	1,5
Île-du-Prince-Édouard	x	x	0,0	x	x	0,6	2,2	0,1
Nouvelle-Écosse	x	x	1,6	1,0	x	47,8	88,0	3,1
Nouveau-Brunswick	1,9	2,7	0,5	0,6	17,9	22,5	46,1	1,6
Québec	18,6	14,5	22,9	4,3	147,7	209,7	417,6	14,7
Ontario	26,4	12,4	29,2	7,9	393,6	416,4	886,0	31,1
Manitoba	1,1	x	11,1	x	x	70,0	103,6	3,6
Saskatchewan	2,5	2,2	17,0	0,7	38,3	172,5	233,2	8,2
Alberta	123,6	24,9	109,7	10,3	185,1	423,7	877,4	30,8
Colombie-Britannique	10,8	3,4	9,8	4,2	69,4	48,3	145,9	5,1
Territoire du Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	0,2	0,2	1,5	0,1	2,4	4,0	8,4	0,3
Canada	192,3	75,1	207,4	40,0	907,7	1 427,2	2 849,7	100,0

Notes :

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Ce tableau exclut la catégorie « autres industries manufacturières ».

Source :

Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Tableau A.5
Dépenses d'exploitation au chapitre de la protection de l'environnement selon l'industrie, 2002

Industrie	Dépenses de la prévention de la pollution et de la lutte contre la pollution (PPLCP) ¹	Autres dépenses de protection de l'environnement ²	Total	Part du
				total
millions de dollars			pourcentage	
Exploitation forestière	15,3	120,3	135,6	3,5
Extraction de pétrole et de gaz	263,3	276,2	539,5	14,1
Extraction minière	153,3	124,8	278,1	7,3
Production, transport et distribution d'électricité	188,8	137,0	325,8	8,5
Distribution de gaz naturel	5,2	4,7	9,9	0,3
Aliments	154,0	57,6	211,6	5,5
Boissons et produits du tabac	11,6	8,0	19,5	0,5
Produits en bois	61,3	64,6	125,9	3,3
Usines de pâte à papier, de papier et de carton	375,9	45,9	421,8	11,0
Produits du pétrole et du charbon	155,1	89,2	244,3	6,4
Produits chimiques	244,0	58,5	302,5	7,9
Produits minéraux non métalliques	38,4	38,4	76,9	2,0
Première transformation des métaux	473,4	49,2	522,5	13,6
Fabrication de produits métalliques	66,8	17,7	84,4	2,2
Matériel de transport	156,3	45,5	201,9	5,3
Transport par pipeline	30,6	27,7	58,3	1,5
Dépenses d'exploitations, excl. « autres industries manufacturières »	2 393,1	1 165,3	3 558,4	92,9
Autres industries manufacturières	240,5	33,1	273,6	7,1
Total	2 633,5	1 198,5	3 832,0	100,0

Notes :

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

1. Les dépenses d'exploitation de la prévention de la pollution et de la lutte contre la pollution (PPLCP) incluent les dépenses d'exploitation visant les procédés de lutte contre la pollution (procédés en bout de chaîne), les procédés de prévention de la pollution, la surveillance environnementale et l'achat de services de gestion des déchets et de services d'égout.

2. Les dépenses d'exploitation visant les autres dépenses de protection de l'environnement incluent les dépenses d'exploitation au chapitre des évaluations et vérifications environnementales, de l'assainissement et le désaffectation de sites, de la protection de la faune et de l'habitat, des frais, amendes et permis, et des autres activités de protection de l'environnement.

Source :

Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Tableau A.6
Dépenses d'exploitation au chapitre de la protection de l'environnement selon la province ou le territoire, 2002

Province ou territoire	Dépenses de la prévention de la pollution et de la lutte contre la pollution (PPLCP) ¹	Autres dépenses de protection de l'environnement ²	Total	Part du
				total
millions de dollars			pourcentage	
Terre-Neuve-et-Labrador	67,4	12,4	79,8	2,1
Île-du-Prince-Édouard	x	x	15,4	0,4
Nouvelle-Écosse	48,9	28,3	77,2	2,0
Nouveau-Brunswick	x	x	101,0	2,6
Québec	608,8	173,8	782,6	20,4
Ontario	1 025,6	312,3	1 337,9	34,9
Manitoba	52,8	29,7	82,6	2,2
Saskatchewan	x	x	131,2	3,4
Alberta	412,2	380,7	793,0	20,7
Colombie-Britannique	236,0	156,8	392,8	10,3
Territoire du Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	11,6	26,9	38,4	1,0
Canada	2 633,5	1 198,5	3 832,0	100,0

Notes :

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Ce tableau inclut la catégorie « autres industries manufacturières ».

1. Les dépenses d'exploitation de la prévention de la pollution et de la lutte contre la pollution (PPLCP) incluent les dépenses d'exploitation visant les procédés de lutte contre la pollution (procédés en bout de chaîne), les procédés de prévention de la pollution, la surveillance environnementale et l'achat de services de gestion des déchets et de services d'égout.

2. Les dépenses d'exploitation visant les autres dépenses de protection de l'environnement incluent les dépenses d'exploitation au chapitre des évaluations et vérifications environnementales, de l'assainissement et le désaffectation de sites, de la protection de la faune et de l'habitat, des frais, amendes et permis, et des autres activités de protection de l'environnement.

Source :

Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Tableau A.7

Dépenses d'exploitation au chapitre de la protection de l'environnement selon l'activité et l'industrie, 2002

Industrie	Surveillance environnementale	Évaluations et vérifications environnementales	Assainissement et désaffectation des sites	Procédés de lutte contre la			Frais, amendes et permis	Autres	Total	Part du total
				Protection de la faune et de l'habitat	pollution (procédés en bout de chaîne), services de gestion des déchets et services d'égout	Procédés de prévention de la pollution				
millions de dollars										
pourcentage										
Exploitation forestière	3,6	8,9	21,5	82,2	5,3	6,4	2,8	5,0	135,6	3,5
Extraction de pétrole et de gaz	32,5	18,2	155,9	9,6	177,1	53,7	15,4	77,1	539,5	14,1
Extraction minière	27,0	11,3	73,7	3,3	91,5	34,8	7,7	28,8	278,1	7,3
Production, transport et distribution d'électricité	17,1	20,7	28,6	12,0	83,7	88,1	10,3	65,3	325,8	8,5
Distribution de gaz naturel	1,2	0,8	0,8	0,6	1,9	2,0	0,1	2,4	9,9	0,3
Aliments	22,9	12,5	19,5	0,6	97,3	33,8	17,1	7,9	211,6	5,5
Boissons et produits du tabac	1,0	0,4	2,0	0,0	9,3	1,2	4,3	1,3	19,5	0,5
Produits en bois	8,9	4,0	21,0	27,4	42,2	10,1	3,8	8,3	125,9	3,3
Usines de pâte à papier, de papier et de carton	41,6	6,5	12,9	1,8	265,1	69,2	8,2	16,5	421,8	11,0
Produits du pétrole et du charbon	7,1	3,0	76,4	0,1	80,1	68,0	2,6	7,1	244,3	6,4
Produits chimiques	41,2	6,9	20,4	5,2	133,0	69,8	3,0	23,0	302,5	7,9
Produits minéraux non métalliques	5,3	2,0	20,7	0,1	27,1	6,0	5,4	10,2	76,9	2,0
Première transformation des métaux	38,1	11,1	11,2	5,6	366,1	69,2	5,1	16,2	522,5	13,6
Fabrication de produits métalliques	4,6	6,8	0,1	2,6	57,2	4,9	0,6	7,5	84,4	2,2
Matériel de transport	7,4	4,5	11,9	0,1	134,2	14,8	0,8	28,3	201,9	5,3
Transport par pipeline	3,1	3,9	13,0	1,6	17,1	10,3	1,5	7,6	58,3	1,5
Dépenses d'exploitations, excl. « autres industries manufacturières »	262,8	121,7	489,8	152,8	1 588,0	542,3	88,6	312,4	3 558,4	92,9
Autres industries manufacturières ¹	273,6	7,1
Total	3 832,0	100,0

Notes :

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

1. Une répartition détaillée des dépenses par activité de protection de l'environnement n'est disponible que pour les industries énumérées.

Source :

Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Tableau A.8

Dépenses d'exploitation au chapitre de la protection de l'environnement selon l'activité et la province ou le territoire, 2002

Province ou territoire	Surveillance environnementale	Évaluations et vérifications environnementales	Assainissement et désaffectation des sites	Procédés de lutte contre la			Frais, amendes et permis	Autres	Total	Part du total
				Protection de la faune et de l'habitat	pollution (procédés en bout de chaîne), services de gestion des déchets et services d'égout	Procédés de prévention de la pollution				
millions de dollars										
pourcentage										
Terre-Neuve-et-Labrador	5,1	1,8	2,6	0,3	30,1	31,8	2,5	5,2	79,5	2,2
Île-du-Prince-Édouard	x	0,9	x	x	2,5	x	0,3	0,7	15,3	0,4
Nouvelle-Écosse	4,0	1,6	11,1	2,7	33,4	6,8	3,8	8,4	71,9	2,0
Nouveau-Brunswick	x	2,4	x	x	46,5	x	3,4	7,2	98,3	2,8
Québec	70,3	27,0	43,7	22,2	367,5	88,1	14,6	57,2	690,5	19,4
Ontario	70,8	39,2	114,7	36,3	603,1	231,9	20,8	83,4	1 200,1	33,7
Manitoba	5,2	2,3	8,2	5,3	25,6	14,7	6,6	6,0	74,0	2,1
Saskatchewan	x	4,6	x	x	53,5	x	6,1	7,7	129,1	3,6
Alberta	54,3	24,6	211,2	25,1	256,9	89,8	17,5	100,6	780,0	21,9
Colombie-Britannique	27,4	14,0	49,5	45,4	164,9	33,5	12,8	33,9	381,4	10,7
Territoire du Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	5,9	3,2	20,8	0,4	3,9	1,7	0,2	2,3	38,4	1,1
Canada	262,8	121,7	489,8	152,8	1 588,0	542,3	88,6	312,4	3 558,4	100,0

Notes :

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Ce tableau exclut la catégorie « autres industries manufacturières ».

Source :

Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Tableau A.9

Dépenses totales au chapitre de la lutte contre la pollution et de la prévention de la pollution selon la région et l'industrie, 2002

Industrie	Provinces de l'atlantique ¹		Québec		Ontario		Provinces de l'ouest et les Territoires ²		Colombie-Britannique		Canada
	Lutte contre la pollution	Prévention de la pollution	Lutte contre la pollution	Prévention de la pollution	Lutte contre la pollution	Prévention de la pollution	Lutte contre la pollution	Prévention de la pollution	Lutte contre la pollution	Prévention de la pollution	
	millions de dollars										
Exploitation forestière	x	x	3,7	0,8	0,5	0,5	0,4	0,3	2,4	2,8	x
Extraction de pétrole et de gaz	x	9,2	0,0	0,0	x	x	232,7	284,5	x	3,4	560,4
Extraction minière	9,7	25,7	21,2	12,8	25,7	6,1	40,2	15,8	31,0	5,4	193,7
Production, transport et distribution d'électricité	x	x	17,2	x	199,0	x	60,2	108,9	x	5,2	618,3
Distribution de gaz naturel	0,0	0,0	x	x	x	x	1,6	x	x	x	18,0
Aliments	22,0	7,1	34,0	19,1	69,9	x	17,1	x	13,8	x	236,9
Boissons et produits du tabac	0,9	x	2,8	3,4	x	1,5	1,0	0,3	2,8	x	18,8
Produits en bois	6,3	x	19,6	10,6	x	4,5	x	9,8	23,0	12,5	x
Usines de pâte à papier, de papier et de carton	45,9	28,7	103,1	62,9	61,8	71,0	22,1	41,5	89,6	18,1	544,6
Produits du pétrole et du charbon	39,6	57,2	x	89,6	133,5	171,4	89,1	232,9	x	x	874,7
Produits chimiques	1,2	0,8	x	29,8	67,9	50,3	53,8	x	3,2	1,5	x
Produits minéraux non métalliques	2,6	1,3	21,4	16,2	20,4	6,2	15,6	3,1	5,7	3,7	96,2
Première transformation des métaux	x	x	181,9	x	244,7	62,2	x	6,6	11,7	1,8	553,7
Fabrication de produits métalliques	1,5	0,3	x	2,5	x	8,4	x	1,4	1,8	0,4	74,6
Matériel de transport	2,0	0,5	29,1	7,0	119,0	31,2	7,5	1,8	6,3	1,6	205,9
Transport par pipeline	x	x	0,0	1,4	0,3	x	2,9	30,8	x	1,0	x
Total	x	x	515,2	297,8	996,7	648,4	x	x	234,3	81,8	4 465,2

Notes :

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Ce tableau exclut la catégorie « autres industries manufacturières ».

1. Inclut Terre-Neuve-et-Labrador, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, et le Nouveau-Brunswick.

2. Inclut le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta, le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut.

Source :

Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Tableau A.10

Répartition des dépenses en immobilisations visant les procédés de lutte contre la pollution (procédés en bout de chaîne) selon le milieu environnemental et l'industrie, 2002

Industrie	Air	Eaux de surface	Déchets solides et liquides contenus sur le site		Bruits, radiations et vibrations	Total
			millions de dollars			
Exploitation forestière	x	x	x	x	x	x
Extraction de pétrole et de gaz	48,4	21,2	13,7	2,7		85,9
Extraction minière	7,5	22,9	5,7	0,2		36,3
Production, transport et distribution d'électricité	166,8	36,5	14,9	0,3		218,3
Distribution de gaz naturel	x	0,0	x	0,1		x
Aliments	15,0	37,6	x	x		59,5
Boissons et produits du tabac	0,2	0,8	0,8	0,1		1,9
Produits en bois	x	x	x	x		x
Usines de pâte à papier, de papier et de carton	32,3	16,5	8,1	0,5		57,4
Produits du pétrole et du charbon	155,8	35,1	28,5	7,3		226,7
Produits chimiques	15,8	5,0	3,4	2,2		26,4
Produits minéraux non métalliques	27,8	2,0	7,9	1,0		38,7
Première transformation des métaux	66,1	13,9	7,2	0,2		87,4
Fabrication de produits métalliques	1,3	1,5	x	0,1		x
Matériel de transport	x	x	4,4	0,1		29,7
Transport par pipeline	x	0,1	x	x		x
Total	580,6	203,3	104,8	18,9		907,7

Notes :

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

La répartition des dépenses en immobilisations visant les procédés de lutte contre la pollution (procédés en bout de chaîne) n'est pas disponible pour la catégorie « autres industries manufacturières ».

Source :

Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Tableau A.11

Répartition des dépenses en immobilisations visant les procédés de lutte contre la pollution (procédés en bout de chaîne) selon le milieu environnemental et la province ou le territoire, 2002

Province ou territoire	Air	Eaux de surface	Déchets solides et liquides contenus sur le site		Bruits, radiations et vibrations	Total
			millions de dollars			
Terre-Neuve-et-Labrador	4,3	x	x	x	x	x
Île-du-Prince-Édouard	0,7	x	x	0,0	x	x
Nouvelle-Écosse	15,2	10,6	x	x	x	x
Nouveau-Brunswick	6,7	10,4	0,7	0,1	17,9	17,9
Québec	91,7	31,8	20,1	4,1	147,7	147,7
Ontario	311,3	53,6	23,6	5,1	393,6	393,6
Manitoba	2,2	3,4	x	x	x	x
Saskatchewan	16,1	9,0	12,7	0,4	38,3	38,3
Alberta	104,0	49,8	24,2	7,1	185,1	185,1
Colombie-Britannique	27,9	25,7	15,0	0,8	69,4	69,4
Territoire du Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	0,7	x	x	x	2,4	2,4
Canada	580,6	203,3	104,8	18,9	907,7	907,7

Notes :

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

La répartition des dépenses en immobilisations visant les procédés de lutte contre la pollution (procédés en bout de chaîne) n'est pas disponible pour la catégorie « autres industries manufacturières ».

Source :

Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Tableau A.12

Répartition des dépenses en immobilisations au chapitre de la prévention de la pollution selon le milieu environnemental et l'industrie, 2002

Industrie	Air	Eaux de surface	Déchets solides et liquides contenus sur le site		Bruits, radiations et vibrations	Autres	Total
			millions de dollars				
Exploitation forestière	0,0	0,1	0,5	0,0	0,0	0,0	0,6
Extraction de pétrole et de gaz	184,0	34,6	19,0	3,5	2,7	243,7	243,7
Extraction minière	x	20,5	7,6	0,0	x	31,1	31,1
Production, transport et distribution d'électricité	164,9	27,7	x	x	x	228,2	228,2
Distribution de gaz naturel	x	x	x	0,0	0,0	x	x
Aliments	23,8	9,4	4,3	0,0	8,8	46,4	46,4
Boissons et produits du tabac	1,8	0,4	2,8	0,0	1,3	6,4	6,4
Produits en bois	x	5,4	15,6	x	0,4	29,0	29,0
Usines de pâte à papier, de papier et de carton	65,3	x	3,8	x	x	152,9	152,9
Produits du pétrole et du charbon	425,0	48,6	x	x	x	499,9	499,9
Produits chimiques	x	16,9	12,9	0,6	x	x	x
Produits minéraux non métalliques	3,5	2,0	1,2	0,2	17,5	24,4	24,4
Première transformation des métaux	15,5	7,2	7,2	0,0	1,2	31,1	31,1
Fabrication de produits métalliques	x	x	0,3	0,2	2,1	x	x
Matériel de transport	18,5	3,5	3,9	0,2	1,3	27,3	27,3
Transport par pipeline	5,3	x	20,5	x	x	32,0	32,0
Total	950,5	224,7	138,3	12,9	100,8	1 427,2	1 427,2

Notes :

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

La répartition des dépenses en immobilisations visant la prévention de la pollution n'est pas disponible pour la catégorie « autres industries manufacturières ».

Source :

Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Tableau A.13

Répartition des dépenses en immobilisations au chapitre de la prévention de la pollution selon le milieu environnemental et la province ou le territoire, 2002

Province ou territoire	Air	Eaux de surface	Déchets solides		Bruits, radiations et vibrations	Autres	Total
			et liquides contenus sur le site	millions de dollars			
Terre-Neuve-et-Labrador	3,8	3,9	2,4	x	x	11,7	
Île-du-Prince-Édouard	0,2	0,2	0,1	0,0	0,1	0,6	
Nouvelle-Écosse	x	10,0	6,4	x	x	47,8	
Nouveau-Brunswick	14,4	1,9	4,5	0,0	1,6	22,5	
Québec	105,6	26,0	17,5	2,1	58,5	209,7	
Ontario	310,3	54,2	38,0	1,9	12,0	416,4	
Manitoba	x	1,4	15,2	x	x	70,0	
Saskatchewan	134,8	23,7	11,3	2,2	0,5	172,5	
Alberta	288,3	91,2	32,9	5,7	5,6	423,7	
Colombie-Britannique	24,3	10,4	8,5	0,3	4,8	48,3	
Territoire du Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	0,6	1,6	1,3	x	x	4,0	
Canada	950,5	224,7	138,3	12,9	100,8	1 427,2	

Notes :

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

La répartition des dépenses en immobilisations visant la prévention de la pollution n'est pas disponible pour la catégorie « autres industries manufacturières ».

Source :

Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Annexe B

Tableaux sur la gestion et les technologies environnementales

Tableau B.1
Pratiques de gestion environnementale par les entreprises, 2002

Pratique de gestion environnementale	Établissements utilisant cette pratique	Proportion des établissements utilisant cette pratique ¹	Part de l'emploi des établissements utilisant cette pratique ²
	nombre	pourcentage	
Système de gestion environnementale	1 115	56	70
Analyse du cycle de vie	274	14	25
Certification ISO 14000	381	19	36
Accords volontaires en matière d'environnement	580	29	44
Programme d'acquisition de produits écologiques	278	14	22
Programme d'éco-étiquetage des produits	95	5	7
Rapport annuel de performance environnementale	822	41	54
Autres	69	9	8
Total	1 449³	71⁴	83⁴

Notes :

Ce tableau inclut les données déclarées seulement.

Ce tableau tient compte de la catégorie « autres industries manufacturières ». Il convient donc de faire preuve de prudence lorsqu'on établit des comparaisons avec les années d'enquête antérieures.

1. Nombre d'établissements ayant indiqué qu'ils utilisaient la pratique, en pourcentage de l'ensemble des établissements qui ont fourni une réponse.

2. N'inclut pas l'industrie du transport par pipeline parce que l'information sur l'emploi n'était pas disponible pour cette industrie.

3. Nombre d'établissements ayant indiqué qu'ils utilisaient au moins une pratique environnementale.

4. Nombre d'établissements ayant indiqué qu'ils utilisaient au moins une pratique environnementale, en pourcentage du nombre total d'établissements qui ont fourni une réponse.

Source :

Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Tableau B.2
Répartition des pratiques de gestion environnementale selon l'industrie, 2002

Industrie	Système de gestion environnementale	Analyse du cycle de vie	Certification ISO 14000	Accords volontaires en matière d'environnement	Programme d'acquisition de produits écologiques	Programme d'éco-étiquetage des produits	Rapport annuel de performance environnementale	Autres	Total ²
				pourcentage ¹					
Exploitation forestière	82	11	66	23	20	24	48	4	88
Extraction de pétrole et de gaz	90	34	5	81	23	4	81	16	97
Extraction minière	75	19	9	53	19	0	72	23	88
Production, transport et distribution d'électricité	64	27	22	50	20	15	54	0	72
Distribution de gaz naturel	92	36	18	92	27	0	92	25	100
Aliments	38	7	3	11	11	1	24	4	53
Boissons et produits du tabac	36	5	3	20	5	0	29	9	55
Produits en bois	48	7	18	23	18	15	40	9	61
Usines de pâte à papier, de papier et de carton	75	10	38	43	8	6	76	18	93
Produits du pétrole et du charbon	73	38	19	50	9	22	67	0	88
Produits chimiques	61	19	11	37	12	3	45	11	76
Produits minéraux non métalliques	40	15	13	21	14	4	24	8	62
Première transformation des métaux	54	9	20	29	9	0	39	7	67
Fabrication de produits métalliques	54	6	23	13	13	0	23	0	68
Matériel de transport	66	22	46	23	18	4	34	12	75
Transport par pipeline	100	29	2	98	33	0	76	0	100
Total, excluant « autres industries manufacturières »	61	15	23	35	14	5	47	9	74
Autres industries manufacturières	38	10	19	10	12	3	23	7	63
Total	56	14	19	29	14	5	41	9	71

Notes :

Ce tableau inclut les données déclarées seulement.

1. Nombre d'établissements ayant indiqué qu'ils utilisaient la pratique, en pourcentage de l'ensemble des établissements qui ont fourni une réponse.

2. Nombre d'établissements ayant indiqué qu'ils utilisaient au moins une pratique environnementale, en pourcentage du nombre total d'établissements qui ont fourni une réponse.

Source :

Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Tableau B.3
Répartition des pratiques de gestion environnementale selon la province ou le territoire, 2002

Province ou territoire	Système de gestion environnementale	Analyse du cycle de vie	Certification ISO 14000	Accords volontaires en matière d'environnement	Programme d'acquisition de produits écologiques	Programme d'éco-étiquetage des produits	Rapport annuel de performance environnementale	Autres	Total ²
Terre-Neuve-et-Labrador	76	20	27	32	23	0	55	0	82
Île-du-Prince-Édouard	30	10	0	10	0	10	20	0	40
Nouvelle-Écosse	64	10	10	36	11	0	56	11	82
Nouveau-Brunswick	52	12	20	28	14	12	41	5	73
Québec	46	11	17	21	8	3	29	8	62
Ontario	55	13	23	24	16	4	38	9	74
Manitoba	39	16	11	27	19	3	38	16	63
Saskatchewan	70	16	6	54	17	7	66	7	82
Alberta	71	25	8	52	16	5	52	10	80
Colombie-Britannique	66	7	32	35	17	14	62	11	76
Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	73	36	0	64	9	0	73	0	91
Total	56	14	19	29	14	5	41	9	71

Notes :

Ce tableau inclut les données déclarées seulement.

Ce tableau tient compte de la catégorie « autres industries manufacturières ». Il convient donc de faire preuve de prudence lorsqu'on établit des comparaisons avec les années d'enquête antérieures.

1. Nombre d'établissements ayant indiqué qu'ils utilisaient la pratique, en pourcentage de l'ensemble des établissements qui ont fourni une réponse.

2. Nombre d'établissements ayant indiqué qu'ils utilisaient au moins une pratique environnementale, en pourcentage du nombre total d'établissements qui ont fourni une réponse.

Source :

Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Tableau B.4
Répartition des pratiques environnementales selon le nombre d'employés, 2002

Nombre d'employés par établissement	Système de gestion environnementale	Analyse du cycle de vie	Certification ISO 14000	Accords volontaires en matière d'environnement	Programme d'acquisition de produits écologiques	Programme d'éco-étiquetage des produits	Rapport annuel de performance environnementale	Autres	Pourcentage du nombre total d'employés
Moins de 100	42	11	11	22	10	4	31	8	62
100 à 499	54	12	18	25	13	5	40	9	74
500 à 999	69	19	33	38	19	4	54	10	86
1000 et plus	84	30	45	61	26	9	63	10	96

Notes :

Ce tableau inclut les données déclarées seulement.

Ce tableau exclut la catégorie « autres industries manufacturières » et l'industrie du transport par pipeline.

1. Nombre d'établissements ayant indiqué qu'ils utilisaient la pratique, en pourcentage de l'ensemble des établissements qui ont fourni une réponse.

2. Emploi des établissements ayant indiqué qu'ils utilisaient au moins une pratique environnementale, en pourcentage de l'emploi total des établissements qui ont fourni une réponse.

Source :

Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Tableau B.5
Méthodes de prévention de la pollution selon l'industrie, 2002

Industrie	Conception ou	Modifications	Recirculation,	Substitution	Amélioration de	Prévention des	Bonnes	Autres	Total ²
	reformulation	de l'équipement	récupération,	de matériau	la gestion ou	fuites et	pratiques		
	du produit	ou du procédé	réutilisation	ou de solvant	des techniques	déversements	d'exploitation		
		de production	ou recyclage		d'achat		ou formation		
					pourcentage ¹				
Exploitation forestière	5	25	61	9	34	84	85	19	91
Extraction de pétrole et de gaz	30	77	71	42	48	92	91	16	96
Extraction minière	9	35	77	32	39	82	79	34	93
Production, transport et distribution d'électricité	14	38	63	36	34	80	78	16	85
Distribution de gaz naturel	11	44	82	22	82	100	100	33	100
Aliments	16	16	55	21	25	66	69	17	84
Boissons et produits du tabac	8	31	40	15	17	46	50	9	71
Produits en bois	16	40	63	19	37	63	74	22	85
Usines de pâte à papier, de papier et de carton	10	70	81	30	30	85	90	21	95
Produits du pétrole et du charbon	39	63	72	47	43	85	84	0	94
Produits chimiques	16	40	63	25	35	78	79	13	93
Produits minéraux non métalliques	23	49	64	29	30	54	62	16	83
Première transformation des métaux	12	51	73	32	25	70	70	16	87
Fabrication de produits métalliques	14	49	64	33	41	66	73	10	84
Matériel de transport	32	52	61	48	51	71	69	24	85
Transport par pipeline	42	70	54	35	58	100	98	0	100
Total, excluant « autres industries manufacturières »	20	50	66	29	35	74	76	17	88
Autres industries manufacturières	29	48	62	38	43	59	66	11	88
Total	22	49	65	31	37	70	74	16	88

Notes :

Ce tableau inclut les données déclarées seulement.

1. Nombre d'établissements ayant indiqué qu'ils utilisaient la méthode de prévention de la pollution, en pourcentage de l'ensemble des établissements qui ont fourni une réponse.

2. Nombre d'établissements ayant indiqué qu'ils utilisaient au moins une méthode de prévention de la pollution, en pourcentage du nombre total d'établissements qui ont fourni une réponse.

Source :

Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Tableau B.6
Méthodes de prévention de la pollution selon la province ou le territoire, 2002

Province ou territoire	Conception ou	Modifications	Recirculation,	Substitution	Amélioration de	Prévention des	Bonnes	Autres	Total ²
	reformulation	de l'équipement	récupération,	de matériau	la gestion ou	fuites et	pratiques		
	du produit	ou du procédé	réutilisation	ou de solvant	des techniques	déversements	d'exploitation		
		de production	ou recyclage		d'achat		ou formation		
					pourcentage ¹				
Terre-Neuve-et-Labrador	12	47	65	53	39	84	74	22	91
Île-du-Prince-Édouard	22	44	44	0	44	70	70	29	90
Nouvelle-Écosse	25	66	81	41	36	65	70	5	90
Nouveau-Brunswick	11	55	71	22	26	74	73	28	84
Québec	15	38	63	30	36	61	64	14	85
Ontario	27	52	64	34	39	71	76	16	88
Manitoba	32	50	57	37	28	69	78	13	88
Saskatchewan	21	46	72	29	33	83	77	9	92
Alberta	24	64	68	27	39	81	82	17	92
Colombie-Britannique	17	49	67	22	35	76	79	21	91
Territoire du Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	20	40	70	30	30	82	82	33	91
Total	22	49	65	31	37	70	74	16	88

Notes :

Ce tableau inclut les données déclarées seulement.

Ce tableau tient compte de la catégorie « autres industries manufacturières ». Il convient donc de faire preuve de prudence lorsqu'on établit des comparaisons avec les années d'enquête antérieures.

1. Nombre d'établissements ayant indiqué qu'ils utilisaient la méthode de prévention de la pollution, en pourcentage de l'ensemble des établissements qui ont fourni une réponse.

2. Nombre d'établissements ayant indiqué qu'ils utilisaient au moins une méthode de prévention de la pollution, en pourcentage du nombre total d'établissements qui ont fourni une réponse.

Source :

Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Tableau B.7
Répartition des méthodes de la prévention de la pollution selon le nombre d'employés, 2002

Nombre d'employés par établissement	Conception ou reformulation du produit	Modifications de l'équipement ou du procédé de production	Recirculation, récupération, réutilisation ou recyclage	Substitution de matériau ou de solvant	Amélioration de la gestion ou des techniques d'achat	Prévention des fuites et déversements	Bonnes pratiques d'exploitation ou formation	Autres	Pourcentage du nombre total d'employés
									pourcentage ¹
Moins de 100	18	38	56	20	27	60	65	13	82
100 à 499	20	50	67	32	40	70	74	17	91
500 à 999	27	61	69	40	37	82	84	18	93
1000 et plus	36	66	76	55	50	84	85	20	95

Notes :

Ce tableau inclut les données déclarées seulement.

Ce tableau exclut la catégorie « autres industries manufacturières » et l'industrie du transport par pipeline.

1. Nombre d'établissements ayant indiqué qu'ils utilisaient la méthode de la prévention de la pollution, en pourcentage de l'ensemble des établissements qui ont fourni une réponse.

2. Emploi des établissements ayant indiqué qu'ils utilisaient au moins une méthode de la prévention de la pollution, en pourcentage de l'emploi total des établissements qui ont fourni une réponse.

Source :

Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Tableau B.8
Répartition de l'utilisation des technologies environnementales, 2002

Technologie	Nombre d'établissements	Proportion des établissements ayant utilisé chaque technologie
	nombre	pourcentage ¹
Conservation et efficacité d'énergie		
Cogénération	130	9
Petites, mini, ou micro centrales hydroélectriques	49	3
Système ou matériel d'énergie solaire	86	6
Système ou matériel d'énergie éolienne	17	1
Système de transformation des résidus en énergie	209	14
Autres systèmes ou matériel d'énergies renouvelables	59	4
Systèmes ou matériel de carburants de remplacement	70	5
Substitution de combustible	120	8
Autres	309	22
Total - conservation et efficacité d'énergie	621²	40³
Traitement biologique		
Récupération microbiologiquement améliorée de matières	44	3
Phytorestauration	34	2
Biorestauration	144	9
Biofiltration	26	2
Marécage naturel ou artificiel	46	3
Lixiviation biologique	6	0
Biopulpage	2	0
Bioblanchiment	6	0
Biodésulfuration	2	0
Autres	84	5
Total - traitement biologique	287²	19³

Notes :

Ce tableau inclut les données déclarées seulement.

Ce tableau exclut la catégorie « autres industries manufacturières ».

1. Nombre d'établissements ayant indiqué qu'ils utilisaient la méthode de conservation et efficacité d'énergie ou le traitement biologique, en pourcentage de l'ensemble des établissements qui ont fourni une réponse.

2. Nombre d'établissements ayant indiqué qu'ils utilisaient au moins une méthode de conservation et efficacité d'énergie ou un traitement biologique.

3. Nombre d'établissements ayant indiqué qu'ils utilisaient au moins une méthode de conservation et efficacité d'énergie ou un traitement biologique, en pourcentage du nombre total d'établissements qui ont fourni une réponse.

Source :

Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Tableau B.9

Répartition des entreprises ayant déclaré une réduction des coûts résultant de l'adoption de pratiques de gestion environnementale selon la taille de l'établissement, 2002

Nombre d'employés par établissement	Établissements ayant déclaré une réduction des coûts pourcentage ¹
Moins de 100	23
100 à 499	34
500 à 999	46
1000 et plus	68
Total	35

Notes :

Ce tableau inclut les données déclarées seulement.

Ce tableau exclut l'industrie du transport par pipeline

1. Nombre d'établissements ayant indiqué une réduction de leurs coûts, en pourcentage de l'ensemble des établissements ayant fourni une réponse.

Source :

Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Annexe C

Tableaux sur les technologies visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre

Tableau C.1

La proportion d'établissements dans les industries associées au combustible fossile qui ont reportés les réductions des émissions de gaz à effet de serre, 2002

Industrie	Émissions fugitives réduites ou évacuation de gaz à effet de serre réduites		Autres émissions de gaz réduites à effet de serre
	pourcentage ¹		
Extraction de pétrole et de gaz	90		76
Distribution de gaz naturel	92		67
Transport par pipeline	95		67
Produits du pétrole et du charbon	58		89
Total	87		74

Notes :

Ce tableau inclut les données déclarées seulement.

1. Nombre d'établissements ayant indiqué utiliser des systèmes ou du matériel visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, en pourcentage des établissements ayant indiqué avoir extrait, raffiné, transporté ou distribué des combustibles fossiles pendant l'année financière 2002.

Source :

Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Tableau C.2

Adoption de systèmes ou de matériel nouveaux ou sensiblement améliorés pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et leur incidence, selon l'industrie¹

Industrie	Systèmes ou matériel nouveaux ou sensiblement améliorés instaurés		Incidence sur les émissions ²		
	Oui	Non	Faible	Moyenne	Importante
	pourcentage				
Exploitation forestière	11	89	71	29	0
Extraction de pétrole et de gaz	65	35	31	57	12
Extraction minière	18	82	70	30	0
Production, transport et distribution d'électricité	29	71	45	23	32
Distribution de gaz naturel	58	42	0	71	29
Aliments	10	90	59	41	0
Boissons et produits du tabac	16	84	60	40	0
Produits en bois	14	86	50	36	14
Usines de pâte à papier, de papier et de carton	35	65	40	36	24
Produits du pétrole et du charbon	39	61	62	38	0
Produits chimiques	18	82	55	33	13
Produits minéraux non métalliques	18	82	46	31	23
Première transformation des métaux	21	79	30	51	19
Fabrication de produits métalliques	18	82	43	50	7
Matériel de transport	23	77	59	32	9
Transport par pipeline	71	29	17	80	3
Total	24	76	44	44	13

Notes :

Ce tableau inclut les données déclarées seulement.

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

1. Adoption de systèmes ou de matériel nouveaux ou sensiblement améliorés durant une période de trois ans, 2000 à 2002.

2. On a demandé aux répondants qui ont déclaré Oui à la question sur l'adoption de systèmes ou de matériel nouveaux ou sensiblement améliorés d'évaluer l'incidence sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre comme ayant été faible, moyenne ou importante.

Source :

Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Tableau C.3

Adoption de systèmes ou de matériel nouveaux ou sensiblement améliorés pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et leur incidence, selon la province ou le territoire¹

Province ou territoire	Systèmes ou matériel nouveaux ou sensiblement améliorés instaurés		Incidence sur les émissions ²		
	Oui	Non	Faible	Moyenne	Importante
	pourcentage				
Terre-Neuve-et-Labrador	14	86	100	0	0
Île-du-Prince-Édouard	10	90	100	0	0
Nouvelle-Écosse	27	73	63	25	13
Nouveau-Brunswick	21	79	33	50	17
Québec	20	80	43	43	14
Ontario	20	80	52	36	12
Manitoba	36	64	29	38	33
Saskatchewan	41	59	40	52	8
Alberta	34	66	36	54	10
Colombie-Britannique	22	78	37	51	11
Territoire du Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	30	70	33	67	0
Total	24	76	44	44	13

Notes :

Ce tableau inclut les données déclarées seulement.

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

1. Adoption de systèmes ou de matériel nouveaux ou sensiblement améliorés durant une période de trois ans, 2000 à 2002.

2. On a demandé aux répondants qui ont déclaré Oui à la question sur l'adoption de systèmes ou de matériel nouveaux ou sensiblement améliorés d'évaluer l'incidence sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre comme ayant été faible, moyenne ou importante.

Source :

Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Tableau C.4

Dépenses totales d'exploitation et en immobilisations liées à des systèmes ou du matériel pour réduire les émissions de gaz à effet de serre selon l'industrie, 2002

Industrie	Dépenses d'exploitation	Dépenses en immobilisations	Total
	millions de dollars		
Exploitation forestière	15,4	3,0	18,4
Extraction de pétrole et de gaz	13,9	230,9	244,9
Extraction minière	14,4	7,3	21,7
Production, transport et distribution d'électricité	104,9	98,8	203,7
Distribution de gaz naturel	5,5	6,8	12,3
Aliments	11,6	10,4	22,0
Boissons et produits du tabac	1,0	3,3	4,3
Produits en bois	84,0	19,3	103,3
Usines de pâte à papier, de papier et de carton	175,9	65,8	241,8
Produits du pétrole et du charbon	2,5	25,7	28,2
Produits chimiques	40,8	6,4	47,2
Produits minéraux non métalliques	2,8	31,0	33,8
Première transformation des métaux	7,8	33,8	41,6
Fabrication de produits métalliques	6,6	1,4	8,0
Matériel de transport	26,3	7,2	33,4
Transport par pipeline	9,6	32,0	41,6
Total	523,0	583,3	1 106,3

Notes :

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Les dépenses liées aux technologies visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre ne sont pas disponibles pour la catégorie « autres industries manufacturières ».

Source :

Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Tableau C.5

Dépenses totales d'exploitation et en immobilisations liées à des systèmes ou du matériel pour réduire les émissions de gaz à effet de serre selon la province ou le territoire, 2002

Province ou territoire	Dépenses	Dépenses en	Total
	d'exploitation	immobilisations	
	millions de dollars		
Terre-Neuve-et-Labrador	4,9	28,3	33,2
Île-du-Prince-Édouard	1,2	0,6	1,8
Nouvelle-Écosse	22,3	9,0	31,4
Nouveau-Brunswick	18,7	14,6	33,3
Québec	74,2	77,8	152,0
Ontario	123,5	125,2	248,7
Manitoba	22,6	15,4	37,9
Saskatchewan	15,1	22,8	37,9
Alberta	68,2	255,2	323,4
Colombie-Britannique	170,1	32,7	202,8
Territoire du Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	2,2	1,6	3,8
Total	523,0	583,3	1 106,3

Notes :

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Ce tableau exclut la catégorie « autres industries manufacturières ».

Source :

Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Tableau C.6

Obstacles à l'adoption de technologies pour réduire les émissions de gaz à effet de serre par les industries : Innovateurs versus Non innovateurs¹

Industrie	Manque d'information ou de connaissances		Manque de la technologie		Pénurie de personnel qualifié		Coût élevé du matériel		Pénurie de financement		Obstacles causés par la réglementation ou les politiques		Autres	
	Non-Innovateur		Non-Innovateur		Non-Innovateur		Non-Innovateur		Non-Innovateur		Non-Innovateur		Non-Innovateur	
	Innovateur	Innovateur	Innovateur	Innovateur	Innovateur	Innovateur	Innovateur	Innovateur	Innovateur	Innovateur	Innovateur	Innovateur	Innovateur	Innovateur
	pourcentage ²													
Exploitation forestière	43	38	57	43	14	10	71	43	29	33	0	5	14	5
Extraction de pétrole et de gaz	35	20	35	40	10	5	88	50	52	5	48	20	21	30
Extraction minière	10	29	20	38	5	11	50	52	30	35	20	9	20	20
Production, transport et distribution d'électricité	25	32	35	55	5	5	65	68	25	27	50	9	10	14
Distribution de gaz naturel	33	0	50	33	0	0	83	33	50	0	67	33	17	33
Aliments	27	41	33	28	7	13	73	71	60	46	7	5	27	4
Boissons et produits du tabac	40	56	10	19	30	19	80	59	30	56	0	3	0	16
Produits en bois	10	36	38	24	5	14	62	62	38	43	33	11	5	11
Usines de pâte à papier, de papier et de carton	14	24	14	22	5	10	76	68	49	59	24	19	5	8
Produits du pétrole et du charbon	67	50	25	38	0	13	83	38	50	25	50	25	42	0
Produits chimiques	11	32	20	35	20	9	69	61	43	40	3	17	6	11
Produits minéraux non métalliques	17	37	25	46	8	9	58	51	25	34	33	26	8	11
Première transformation des métaux	17	45	17	28	11	20	58	67	64	49	8	10	8	5
Fabrication de produits métalliques	15	41	31	21	23	18	77	82	62	46	8	10	8	8
Matériel de transport	23	50	18	26	9	14	86	55	59	40	0	7	9	14
Transport par pipeline	7	0	79	73	3	0	66	73	10	45	3	9	0	27
Total	21	36	30	31	10	12	71	62	44	42	22	12	11	11

Notes :

Ce tableau inclut les données déclarées seulement.

1. Les établissements qui ont déclaré avoir adopté des systèmes ou du matériel nouveaux ou sensiblement améliorés pour réduire les émissions de gaz à effet de serre au cours des années 2000 à 2002 ont été jugés comme étant des « innovateurs ».

2. Nombre d'établissements ayant indiqué l'obstacle, en pourcentage de l'ensemble des établissements qui ont fourni une réponse.

Source :

Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Tableau C.7

Incidatifs à l'adoption de technologies pour réduire les émissions de gaz à effet de serre par les industries : Innovateurs versus Non innovateurs¹

Industrie	Rendement suffisant des investissements		Réglementation		Accords volontaires		Relations publiques		Politiques, culture, prise de conscience de l'entreprise		Autres	
	Innovateur	Non-innovateur	Innovateur	Non-innovateur	Innovateur	Non-innovateur	Innovateur	Non-innovateur	Innovateur	Non-innovateur	Innovateur	Non-innovateur
	pourcentage ²											
Exploitation forestière	57	33	86	20	43	5	43	23	43	30	0	0
Extraction de pétrole et de gaz	88	55	80	55	76	30	78	30	86	45	2	5
Extraction minière	55	44	35	27	35	14	40	20	50	40	15	3
Production, transport et distribution d'électricité	67	27	67	39	62	20	81	32	86	32	5	2
Distribution de gaz naturel	57	67	29	33	71	67	57	33	100	33	29	0
Aliments	53	38	53	37	47	8	41	16	76	34	6	0
Boissons et produits du tabac	80	40	70	24	20	12	0	14	70	36	10	7
Produits en bois	65	47	40	34	45	11	40	20	70	29	0	2
Usines de pâte à papier, de papier et de carton	87	67	38	61	26	24	33	24	54	53	13	6
Produits du pétrole et du charbon	83	53	67	41	83	41	50	24	67	35	0	0
Produits chimiques	66	43	49	44	29	22	29	22	57	39	6	5
Produits minéraux non métalliques	62	45	23	37	15	20	31	20	38	31	8	4
Première transformation des métaux	67	55	39	39	50	25	31	21	64	38	8	1
Fabrication de produits métalliques	79	45	36	36	7	13	14	22	43	24	0	5
Matériel de transport	86	42	41	31	27	7	27	11	59	25	18	4
Transport par pipeline	87	90	53	10	80	50	83	0	87	70	7	0
Total	74	46	51	37	47	17	46	20	67	35	7	3

Notes :

Ce tableau inclut les données déclarées seulement.

1. Les établissements qui ont déclaré avoir adopté des systèmes ou du matériel nouveaux ou sensiblement améliorés pour réduire les émissions de gaz à effet de serre au cours des années 2000 à 2002 ont été jugés comme étant des « innovateurs ».

2. Nombre d'établissements ayant indiqué l'incitatif, en pourcentage de l'ensemble des établissements qui ont fourni une réponse.

Source :

Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Tableau C.8

Procédés et technologies de conservation de l'énergie selon l'industrie, 2002

Industrie	Cogénération	Petites, mini, ou micro centrales hydroélectriques	Système ou matériel d'énergie solaire	Système ou matériel d'énergie éolienne	Système ou matériel de transformation des résidus en énergie	Autres systèmes ou matériel d'énergies renouvelables	Systèmes ou matériel de remplacement de carburants	Substitution de combustibles	Autres	Total ¹										
											pourcentage ²									
Exploitation forestière	2	6	3	0	19	2	6	6	10	36										
Extraction de pétrole et de gaz	19	11	49	8	12	6	13	11	34	75										
Extraction minière	3	6	17	0	9	6	4	8	24	48										
Production, transport et distribution d'électricité	22	24	11	14	15	13	12	14	31	58										
Distribution de gaz naturel	10	0	27	0	10	0	40	42	33	69										
Aliments	2	0	0	0	5	1	2	5	18	20										
Boissons et produits du tabac	2	0	0	0	3	0	0	2	17	21										
Produits en bois	8	0	1	0	41	8	3	11	16	52										
Usines de pâte à papier, de papier et de carton	32	9	0	0	58	16	10	18	29	81										
Produits du pétrole et du charbon	12	0	3	0	9	3	3	22	32	53										
Produits chimiques	12	0	0	0	5	2	4	6	15	26										
Produits minéraux non métalliques	0	0	0	0	7	1	3	8	13	8										
Première transformation des métaux	2	2	0	0	4	1	4	4	25	32										
Fabrication de produits métalliques	3	0	0	1	1	0	0	0	7	10										
Matériel de transport	2	0	3	0	1	1	1	5	34	33										
Transport par pipeline	10	0	29	0	5	2	8	8	48	74										
Total	9	3	6	1	14	4	5	8	22	40										

Notes :

Ce tableau inclut les données déclarées seulement.

Ce tableau exclut la catégorie « autres industries manufacturières ».

1. Nombre d'établissements ayant indiqué qu'ils utilisaient au moins un procédé ou une technologie de conservation de l'énergie, en pourcentage de l'ensemble des établissements qui ont fourni une réponse.

2. Nombre d'établissements ayant indiqué qu'ils utilisaient le procédé ou la technologie, en pourcentage de l'ensemble des établissements qui ont fourni une réponse.

Source :

Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Tableau C.9
Procédés et technologies de conservation de l'énergie selon la province ou le territoire, 2002

Province ou territoire	Cogénération	Petites, mini, ou micro centrales hydroélectriques	Système ou matériel d'énergie solaire	Système ou matériel d'énergie éolienne	Système ou matériel de transformation des résidus en énergie	Autres systèmes ou matériel d'énergies renouvelables	Systèmes ou matériel de carburants de remplacement	Substitution de combustible	Autres	Total ¹
Terre-Neuve-et-Labrador	5	9	0	0	14	5	0	5	24	36
Île-du-Prince-Édouard	10	0	0	0	20	0	0	20	40	50
Nouvelle-Écosse	13	7	0	3	23	4	7	10	19	43
Nouveau-Brunswick	11	5	2	0	31	10	2	12	23	50
Québec	5	1	2	0	14	5	3	9	17	34
Ontario	7	3	2	1	7	2	3	5	22	33
Manitoba	5	0	5	0	15	7	11	13	24	39
Saskatchewan	8	2	20	3	10	3	7	14	27	51
Alberta	16	4	19	3	16	5	8	8	27	55
Colombie-Britannique	13	5	8	1	31	5	8	12	20	50
Territoire du Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	10	30	20	0	0	30	11	11	33	70
Total	9	3	6	1	14	4	5	8	22	40

Notes :

Ce tableau inclut les données déclarées seulement.

Ce tableau exclut la catégorie « autres industries manufacturières ».

1. Nombre d'établissements ayant indiqué qu'ils utilisaient au moins un procédé ou une technologie de conservation de l'énergie, en pourcentage de l'ensemble des établissements qui ont fourni une réponse.

2. Nombre d'établissements ayant indiqué qu'ils utilisaient le procédé ou la technologie, en pourcentage de l'ensemble des établissements qui ont fourni une réponse.

Source :

Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Tableau C.10
**Répartition des procédés et technologies de conservation de l'énergie selon le nombre
d'employés, 2002**

Nombre d'employés par établissement	Cogénération	Petites, mini, ou micro centrales hydroélectriques	Système ou matériel d'énergie solaire	Système ou matériel d'énergie éolienne	Système ou matériel de transformation des résidus en énergie	Autres systèmes ou matériel d'énergies renouvelables	Systèmes ou matériel de carburants de remplacement	Substitution de combustible	Autres	Pourcentage du nombre total d'employés pourcentage ²
Moins de 100	5	2	5	1	8	2	3	4	14	28
100 à 499	9	3	4	1	16	4	5	9	20	43
500 à 999	10	6	6	1	19	6	6	10	27	51
1000 et plus	16	10	10	9	13	10	10	20	53	74

Notes :

Ce tableau inclut les données déclarées seulement.

Ce tableau exclut la catégorie « autres industries manufacturières » et l'industrie du transport par pipeline.

1. Nombre d'établissements ayant indiqué qu'ils utilisaient le procédé ou la technologie, en pourcentage de l'ensemble des établissements qui ont fourni une réponse.

2. Emploi des établissements ayant indiqué qu'ils utilisaient au moins un procédé ou une technologie de conservation de l'énergie, en pourcentage de l'emploi total des établissements qui ont fourni une réponse.

Source :

Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Annexe D

Questionnaires



Enquête sur les dépenses de protection de l'environnement, 2002

Confidentiel une fois rempli

Renseignements recueillis en vertu de la *Loi sur la statistique*, Lois révisées du Canada, 1985, chapitre S19.

If you prefer this questionnaire in English, please check

Corriger au besoin

Raison sociale

Nom de l'établissement

A / S

Adresse

Ville

Province/Territoire Code postal



Veillez lire le questionnaire avant de le remplir

OBJECTIF DE L'ENQUÊTE

Cette enquête mesure les dépenses faites par l'industrie pour la protection de l'environnement au Canada, suite à la réglementation, aux conventions et accords volontaires canadiens et internationaux en matière d'environnement. L'enquête vise aussi à identifier les pratiques de gestion et les technologies environnementales employées dans l'industrie canadienne dans le but de prévenir ou de réduire la pollution. L'agrégation de ces données avec des renseignements d'autres sources permettra de produire des estimations officielles des dépenses de protection de l'environnement.

Les résultats de cette enquête paraîtront dans la publication de Statistique Canada intitulée *Dépenses de protection de l'environnement du secteur des entreprises, 2002*, produit n° 16F0006XIF au catalogue.

CONFIDENTIALITÉ

La Loi interdit à Statistique Canada de publier des statistiques recueillies au cours de cette enquête qui permettraient d'identifier une entreprise sans le consentement préalable par écrit de cette entreprise. Les données déclarées sur ce questionnaire resteront confidentielles, elles serviront exclusivement à des fins statistiques et elles seront publiées seulement de façon agrégée. Les dispositions de la *Loi sur la statistique* qui traitent de la confidentialité ne sont modifiées d'aucune façon par la *Loi sur l'accès à l'information* ou toute autre loi.

CARACTÈRE LÉGAL

Cette enquête est menée en vertu de la *Loi sur la statistique*, Lois révisées du Canada, 1985, chapitre S19. **EN VERTU DE CETTE LOI, IL EST OBLIGATOIRE DE REMPLIR LE PRÉSENT QUESTIONNAIRE.**

RENSEIGNEMENTS

Si vous avez besoin d'aide pour remplir le questionnaire ou si vous avez des questions ou des commentaires ayant trait à l'enquête, veuillez consulter le *Guide des définitions et détails relatifs à la classification* ou vous adresser à :

**Division des opérations et de l'intégration
Statistique Canada**

Ottawa, ON, Canada, K1A 0T6

Téléphone (sans frais) : **1-800-255-7726**

Télécopieur : **1-800-755-5514**

Adresse électronique : **enviro.oid.exp@statcan.ca**

Le questionnaire est disponible dans un format tableur électronique. Veuillez communiquer avec la Division des opérations et de l'intégration si vous préférez utiliser cette option.

Dans toute correspondance au sujet de ce questionnaire, veuillez indiquer le numéro d'identification qui figure sur l'étiquette.

Important : Veuillez lire le *Guide des définitions et détails relatifs à la classification* joint à ce formulaire avant de répondre. Si une de vos réponse est zéro, veuillez inscrire « 0 » dans la case correspondante plutôt que de laisser la cellule vide.

Veillez retourner ce questionnaire dans les 30 jours suivant sa réception.

Si vous êtes dans l'impossibilité de respecter ce délai, veuillez informer la Division des opérations et de l'intégration de la date à laquelle vous prévoyez pouvoir répondre aux questions.

À l'usage de Statistique Canada seulement

Reçu		
J	M	A

Vérif.		
J	M	A

À la méc.		
J	M	A

Lot		

Coll.

CSF



Veuillez inscrire les dépenses en milliers de dollars canadiens

1. Période de déclaration

La déclaration doit porter sur l'année financière la plus récente ayant pris fin entre le **1^{er} avril 2002** et le **31 mars 2003**.

Jour	Mois	Année
010	020	030

Du

Jour	Mois	Année
040	050	060

au

2. Surveillance environnementale

En cas de dépense nulle, inscrivez « 0 » dans la case correspondante.

Incluez

- ◆ Les dépenses reliées à l'équipement, aux fournitures, à la main-d'oeuvre et aux services achetés qui sont utilisés dans le but d'assurer la surveillance des rejets de polluants produits par cet établissement. Les dépenses reliées à la participation à l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP) et autres programmes similaires sont à inclure

Dépenses d'exploitation	Dépenses en immobilisations	Total
000 \$	000 \$	000 \$
100	110	120
	+	
	=	

3. Vérifications et évaluations environnementales

En cas de dépense nulle, inscrivez « 0 » dans la case correspondante.

Incluez

- ◆ Les dépenses effectuées pour la vérification d'activités en cours afin de se conformer à la réglementation (audits)
- ◆ Les dépenses d'évaluation de l'impact sur l'environnement des programmes ou projets proposés (évaluations)
- ◆ Les dépenses effectuées pour les frais légaux et les frais de consultation associés

Dépenses d'exploitation	Dépenses en immobilisations	Total
000 \$	000 \$	000 \$
130	140	150
	+	
	=	

4. Assainissement et désaffectation de sites

En cas de dépense nulle, inscrivez « 0 » dans la case correspondante.

a) Dépenses d'assainissement de sites encourues durant l'année financière 2002 pour tout site actif appartenant à votre établissement

Dépenses d'exploitation	Dépenses en immobilisations	Total
000 \$	000 \$	000 \$
161	171	181
	+	
	=	

b) Dépenses de désaffectation de sites encourues durant l'année financière 2002 suite à la fermeture d'un site (incluant toute fermeture antérieure à 2002 si nécessaire)

Dépenses d'exploitation	Dépenses en immobilisations	Total
000 \$	000 \$	000 \$
162	172	182
	+	
	=	

Excluez

- ◆ Amende ou compensation versée pour un dommage à l'environnement (elle sera déclarée à la question 8)
- ◆ Provision pour responsabilité future en matière environnementale

Veuillez inscrire les dépenses en milliers de dollars canadiens

5. Protection et restauration de la faune et de l'habitat

En cas de dépense nulle, inscrivez « 0 » dans la case correspondante.

Incluez

- ◆ Les dépenses effectuées afin de protéger la faune et l'habitat des effets des activités de cet établissement, ou de réhabiliter des espèces qui ont été affectées par ces activités

Excluez

- ◆ Les dépenses d'assainissement et de désaffectation de sites qui sont déjà déclarées à la question 4
- ◆ Les dépenses pour raisons d'esthétique

Dépenses d'exploitation 000 \$	Dépenses en immobilisations 000 \$	Total 000 \$
190	200	210

6. Lutte contre la pollution (procédés en bout de chaîne) et gestion de déchets

La lutte contre la pollution se fait à partir d'équipements ou d'installations en bout de chaîne. **Ces derniers ne font pas partie intégrante du processus de production** d'un établissement, ayant été installés uniquement dans le but de réduire ou de contrôler les substances nuisibles résultant de l'activité normale de production. **Veuillez consulter la page 3 du Guide.**

a) Dépenses de lutte contre la pollution et gestion de déchets

En cas de dépense nulle, inscrivez « 0 » dans la case correspondante.

Incluez

- ◆ Les dépenses pour un équipement ou une infrastructure identifiable séparément et réservé exclusivement à la réduction ou à l'élimination de polluants résultant de l'activité de production
- ◆ Les dépenses reliées à la collecte, à l'enlèvement et au traitement de déchets effectués par les employés de votre établissement ou de votre société non déjà inscrites à la question 4 ou 5
- ◆ Les achats de services de gestion de déchets non déjà déclarés à la question 4 ou 5. Les achats de services d'égout ou tous les autres achats de services déjà déclarés à la question 11

Excluez

- ◆ Les dépenses spécifiques à la protection de la santé et à la sécurité des travailleurs
- ◆ Les dépenses pour des activités de gestion des déchets ou des services déjà déclarées à la question 4 ou 5
- ◆ Les dépenses associées au recyclage sur le site (question 7)

Dépenses d'exploitation 000 \$	Dépenses en immobilisations 000 \$	Total 000 \$
250	260	270

b) Avez-vous rapporté des dépenses en immobilisations à la question 6a (cellule 260) ?

Oui
 Non ²⁷⁵ ► *Passez à la question 7*

1. Quelle proportion des dépenses en immobilisations déclarées à la cellule 260 a été allouée à la réduction ou l'élimination de chacune des catégories de polluants suivantes ? Veuillez consulter la page 3 du *Guide*.

Substances émises dans l'air %	Substances déversées dans les eaux de surface %	Rejets dans le sol à partir des sites / injection souterraine %	Bruits, vibrations ou radiations %	
280	290	300	310	= 100%

Veillez inscrire les dépenses en milliers de dollars canadiens

7. Prévention de la pollution

« La prévention de la pollution est l'utilisation de procédés, de pratiques, de matières, de produits ou de formes d'énergie qui empêchent ou qui minimisent la production de polluants et de déchets tout en réduisant, dans l'ensemble, les risques pour la santé humaine ou l'environnement. »

Prévention de la pollution - Une stratégie fédérale d'action, Gouvernement du Canada (1995)

Cette question identifie les dépenses et les méthodes dont le but est d'empêcher ou de minimiser la production de polluants et de déchets, ou de conserver les ressources. **Veillez consulter la page 3 du Guide.**

a) Dépenses de prévention de la pollution

En cas de dépense nulle, inscrivez « 0 » dans la case correspondante.

Incluez

- ◆ Les dépenses pour un équipement ou une infrastructure intégré à la production, effectuées afin d'empêcher ou de minimiser la production de polluants et de déchets
- ◆ Les dépenses pour un équipement ou une infrastructure servant à prévenir les fuites et les déversements. Il peut s'agir de retenues, de digues de protection et d'accessoires tels que les vannes et les pompes
- ◆ Les dépenses pour un équipement ou une infrastructure visant à conserver l'eau ou l'énergie
- ◆ Les dépenses pour un équipement ou une infrastructure reliée à la recirculation, à la réutilisation, à la récupération et au recyclage (**sur le site**) de matériau ou de substance

Excluez

- ◆ Les dépenses spécifiques à la protection de la santé et à la sécurité des travailleurs
- ◆ Les dépenses déjà déclarées aux questions 2 à 6

Dépenses d'exploitation	Dépenses en immobilisations	Total
000 \$	000 \$	000 \$
500	510	520

b) Avez-vous rapporté des dépenses en immobilisations à la question 7a (cellule 510) ?

Oui Non ⁵²⁵ ► *Passez à la question 7c*

1. **Quelle proportion des dépenses en immobilisations déclarées à la cellule 510 a été allouée à la prévention et à la réduction de chacune des catégories de polluants suivantes ?** Veillez consulter la page 3, question 6b du **Guide**.

Substances émises dans l'air	Substances déversées dans les eaux de surface	Rejets dans le sol à partir des sites / injection souterraine	Bruits, vibrations ou radiations	Autre	
%	%	%	%	%	
530	540	550	560	570	= 100 %

Veillez inscrire les dépenses en milliers de dollars canadiens

7. Prévention de la pollution (*fin*)

c) Méthodes de prévention de la pollution

Si vous avez empêché ou minimisé la production de polluants et de déchets, ou conservé les ressources durant l'année financière 2002, veuillez indiquer comment cela s'est fait en cochant les cases appropriées. Veuillez inclure aussi les projets non requis spécifiquement par une réglementation, convention, ou accord volontaire. Veuillez consulter les pages 3 et 4 du **Guide** pour une description de chaque méthode.

		Oui	Non
Conception ou reformulation d'un produit	810	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Modifications de l'équipement ou du procédé (changement intégré)	830	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Recirculation, recyclage, réutilisation, ou récupération de matériaux ou de substances sur le site	850	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Substitution de matériaux, réduction, élimination ou substitution de solvants	870	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Amélioration de la gestion des stocks ou des techniques d'achat	875	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Prévention des fuites et déversements	880	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bonnes pratiques d'exploitation ou formation sur la prévention de la pollution	885	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autre (<i>Veillez préciser</i>)	890	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

8. Frais et prélèvements

En cas de dépense nulle, inscrivez « 0 » dans la case correspondante.

000 \$

760

Incluez

- ◆ Les frais de permis, prélèvements, évaluations spéciales et frais connexes
- ◆ Toute amende, pénalité ou compensation pour un dommage à l'environnement, qui est versée à une administration publique ou à des individus
- ◆ Tout autre frais payé à des organismes chargés d'appliquer les règlements afin que l'activité puisse prendre place dans cet établissement

9. Autres dépenses de protection de l'environnement

En cas de dépense nulle, inscrivez « 0 » dans la case correspondante.

000 \$

770

Incluez

- ◆ Les frais d'administration de votre programme environnemental
- ◆ Les frais de formation et de programmes d'information
- ◆ Toute autre dépense requise pour le respect des règlements, conventions et accords volontaires en matière environnementale

Excluez

- ◆ Les dépenses en recherche et développement

Veillez inscrire les dépenses en milliers de dollars canadien

10. Dépenses totales de protection de l'environnement

En cas de dépense nulle, inscrivez « 0 » dans la case correspondante.

La cellule 801 représente le total des dépenses d'exploitation déclarées aux questions 2 à 9.
La cellule 802 représente le total des dépenses en immobilisations déclarées aux questions 2 à 7.
Elles devraient aussi inclure les données pour lesquelles une répartition n'était pas disponible.

Dépenses d'exploitation	Dépenses en immobilisations	Total
000 \$	000 \$	000 \$
<input type="text" value="801"/>	+ <input type="text" value="802"/>	= <input type="text" value="803"/>

11. Achats de services environnementaux

Des dépenses totales d'exploitation et en immobilisations en matière de protection de l'environnement déclarées à la question 10, quelle proportion de ces achats avaient été fait auprès d'un entrepreneur privé ou d'un organisme gouvernemental ? La meilleure estimation que vous pouvez fournir est acceptable.
Si la proportion est zéro, veuillez inscrire « 0 » dans la case correspondante.

Incluez

- ◆ Toute dépense reliée à l'utilisation d'un service de collecte et de traitement des déchets ou d'un service d'égout fourni par un sous-traitant ou une administration publique fédérale, provinciale, territoriale ou locale
- ◆ Toute autre dépense reliée à l'achat de services environnementaux fournis par une administration publique fédérale, provinciale, territoriale ou locale (par exemple, l'achat de services de surveillance de l'environnement, services de vérification ou d'évaluation environnementale, services de construction et de génie-conseil associés à l'installation, la réparation ou l'entretien d'infrastructure ou de matériel de prévention et de lutte contre la pollution)

Excluez

- ◆ Toute dépense pour des services environnementaux fournis par les employés de votre établissement ou de votre société (travaux exécutés pour son propre compte)
- ◆ Toute dépense pour le recyclage sur place

% des dépenses totales d'exploitation	% des dépenses totales en immobilisations
<input type="text" value="301"/> %	<input type="text" value="502"/> %

12. Procédés et technologies environnementaux

a) Cet établissement a-t-il extrait, raffiné, transporté ou distribué des combustibles fossiles (charbon, bitume, pétrole brut ou gaz naturel) pendant l'année financière 2002 ?

Oui Passez à la question 12b Non ²⁰⁰⁰ Passez à la question 12c

b) Avez-vous utilisé des systèmes ou du matériel visant à réduire les émissions fugitives ou l'évacuation de gaz à effet de serre pendant l'année financière 2002 ? Veuillez consulter la page 5 du **Guide** pour la définition d'émissions fugitives de gaz à effet de serre et des technologies connexes

Oui Non ²⁰⁰¹

Cet établissement a-t-il utilisé des systèmes ou du matériel visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre autres que les émissions fugitives ou l'évacuation (provenant par exemple de la combustion de combustibles fossiles) ?

Oui Non ²⁰⁰²

c) Avez-vous utilisé des systèmes ou du matériel visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre provenant de la production d'électricité pendant l'année financière 2002 ? Veuillez consulter la page 5 du **Guide** pour des exemples et la définition d'émissions fugitives de gaz à effet de serre et de technologies connexes.

Oui Non ²⁰⁰³

Veillez inscrire les dépenses en milliers de dollars canadien

12. Procédés et technologies environnementaux (suite)

d) Avez-vous utilisé un ou plusieurs des systèmes ou du matériel suivants au cours de l'année financière 2002 ? Veillez cocher les cases appropriées.

Veillez consulter les pages 6 et 7 du **Guide** pour une description de chacune des technologies ou de chacun des procédés.

- | | Oui | Non |
|--|-------------------------------|--------------------------|
| 1. Cogénération | 1282 <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 2. Des petites centrales, mini centrales ou micro centrales hydroélectriques | 2004 <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 3. Des systèmes et du matériel d'énergie solaire | 1288 <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 4. Des systèmes et du matériel d'énergie éolienne | 1289 <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 5. Des systèmes ou du matériel de transformation des résidus en énergie | 1285 <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 6. D'autres systèmes ou matériel d'énergies renouvelables | 2005 <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
- Veillez préciser le plus important*
- _____
- _____

- | | | |
|---|-------------------------------|--------------------------|
| 7. Des systèmes ou du matériel de carburants de remplacement | 2006 <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 8. Substitution de combustible | 1284 <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 9. Autres systèmes, matériel ou mesures de formation des employés permettant d'accroître le rendement énergétique | 1292 <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
- Veillez préciser le plus important*
- _____
- _____

e) Avez-vous déclaré « Oui » au moins une fois à la question 12b, 12c ou 12d ?

Oui *Passez à la question 12f* Non ²⁰⁰⁷ *Passez à la question 12h*

f) Quel a été le total des dépenses d'exploitation et des dépenses en immobilisations que vous avez consacré pendant l'année financière 2002 aux systèmes ou au matériel mentionnés à la question 12b, 12c ou 12d ? (Veillez indiquer les montants en milliers de dollars canadiens. Si le montant est zéro, veuillez inscrire « 0 » dans la case correspondante) La meilleure estimation que vous pouvez fournir est acceptable. Veillez exclure les coûts du combustible.

Dépenses d'exploitation	Dépenses en immobilisations	Total
000 \$	000 \$	000 \$
2008	+	2009
	=	2010

g) Quelle proportion de vos dépenses en immobilisations de l'année financière 2002 au chapitre des machines et du matériel permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre a servi à acquérir des machines et du matériel fabriqués au Canada ? (Si la proportion est zéro, veuillez inscrire « 0 » dans la case correspondante) La meilleure estimation que vous pouvez fournir est acceptable.

2011 %

12. Procédés et technologies environnementaux (suite)

h) Au cours des trois dernières années, 2000 à 2002, cet établissement a-t-il instauré des systèmes ou du matériel nouveaux ou sensiblement améliorés pour réduire les émissions de gaz à effet de serre ? Veuillez consulter la page 7 du **Guide** pour la définition du terme « nouveau ou sensiblement amélioré » .

Oui

Non 2012 *Passez à la question 12i*

Veuillez évaluer l'incidence globale des systèmes ou du matériel nouveaux ou sensiblement améliorés visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre (Veuillez cocher la case appropriée)

2013 faible

2014 moyenne

2015 importante

i) Obstacles et incitatifs

Au cours des trois dernières années, 2000 à 2002, parmi les facteurs suivants, lesquels ont constitué des obstacles ou des incitatifs à l'adoption de systèmes ou de matériel nouveaux ou sensiblement améliorés pour réduire les émissions de gaz à effet de serre? Veuillez consulter la page 7 du **Guide.**

Veuillez cocher tous les cas applicables.

Obstacles possibles

1. Manque d'information ou de connaissances sur des systèmes ou matériel nouveaux ou sensiblement améliorés 2016
2. Manque de systèmes ou de matériel nouveaux ou sensiblement améliorés 2017
3. Pénurie de personnel qualifié pour mettre en place les systèmes ou matériel nouveaux ou sensiblement améliorés 2018
4. Coût élevé du matériel 2019
5. Pénurie de financement (interne, privé, ou gouvernemental) 2020
6. Obstacles causés par la réglementation ou les politiques 2021
7. Autre (*Veuillez préciser*) 2022
8. **Aucun** 2023

Incitatifs possibles

1. Rendement suffisant des investissements 2024
2. Réglementation 2025
3. Accords volontaires 2026
4. Relations publiques 2027
5. Politiques/culture/prise de conscience de l'entreprise 2028
6. Autre (*Veuillez préciser*) 2029
7. **Aucun** 2030

12. Procédés et technologies environnementaux (fin)

j) Traitement environnemental biologique

Cet établissement a-t-il utilisé la biotechnologie afin de réduire, empêcher ou gérer la pollution ou les déchets résultant de l'activité normale de production durant l'année financière 2002 ?
Veuillez consulter les pages 7 et 8 du **Guide**.

Oui No 1400 Passez à la question 13

Si oui, veuillez indiquer quelle biotechnologie a été utilisée en cochant les cases appropriées.

- | | | |
|--|------|--------------------------|
| Récupération microbiologiquement améliorée de matières | 1401 | <input type="checkbox"/> |
| Phytorestauration | 1402 | <input type="checkbox"/> |
| Biorestauration | 1403 | <input type="checkbox"/> |
| Biofiltration | 1404 | <input type="checkbox"/> |
| Marécage naturel ou artificiel | 1405 | <input type="checkbox"/> |
| Lixiviation biologique | 1406 | <input type="checkbox"/> |
| Biopulpage | 1407 | <input type="checkbox"/> |
| Bioblanchiment | 1408 | <input type="checkbox"/> |
| Biodésulfuration | 1409 | <input type="checkbox"/> |
| Autre (Veuillez préciser) _____ | 1410 | <input type="checkbox"/> |

13. Pratiques de gestion environnementale

Veuillez indiquer les pratiques de gestion environnementale adoptées ou utilisées par cet établissement durant l'année financière 2002 afin d'empêcher ou de minimiser la pollution ou de conserver les ressources.

Veuillez consulter la page 8 du **Guide** pour une description de chaque pratique.

- | | Oui | Non |
|---|------------------------------|--------------------------|
| a) Cet établissement a-t-il utilisé un système de gestion environnementale ? | 951 <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| b) Cet établissement a-t-il utilisé la gestion du cycle de vie, l'évaluation du cycle de vie ou la conception écologique lors de la prise de décision ? | 965 <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| c) Cet établissement était-il certifié ISO 14000 ? | 953 <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| d) Cet établissement a-t-il implanté un accord volontaire de nature environnementale ou a-t-il participé à un programme volontaire de nature environnementale ? | 955 <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
- Par exemple, ARET (Programme d'accélération de la réduction et de l'élimination des toxiques) ou ÉcoGeste.
Si oui, veuillez préciser ce ou ces accords

13. Pratiques de gestion environnementales (fin)		Oui	Non
e) Cet établissement avait-il un programme d'acquisition de produits écologiques ou « écoproduits » ?	957	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
f) Cet établissement a-t-il produit des biens qui sont certifiés par un programme d'éco-étiquetage, par exemple « le programme choix environnemental » Terrachoice Inc. ?	959	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
g) Cet établissement a-t-il publié un rapport annuel ou d'autres rapports sur sa performance environnementale ou sur son développement durable ?	963	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
h) Cet établissement a-t-il encouru des épargnes en coûts, résultant de la mise en oeuvre de l'une des pratiques de gestion environnementale énoncées à cette question ou l'une des technologies environnementales énoncées à la question 12 ou l'une des méthodes de prévention de la pollution énoncées à la question 7 ?	969	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
i) Autre (Veuillez préciser)	967	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<hr/> <hr/> <hr/> <hr/>			

Attestation

J'atteste que les renseignements fournis dans la présente déclaration sont, au meilleur de ma connaissance, complets et exacts.

900	Signature X	Date (J / A / M)	910	Titre	
905	Nom de la personne qui a rempli le questionnaire (lettres majuscules)		915	N° de téléphone	920 N° du télécopieur
925	Adresse électronique		930	Site web	

Approximativement combien de temps avez-vous mis pour recueillir les données et remplir le présent questionnaire? heures

Remarques

Veillez nous faire part de vos remarques au sujet de la présente enquête (p. ex. longueur, questionnaire facile à remplir, suggestions pour des questions futures, suggestions sur la présentation). Par ailleurs, utilisez l'espace qui suit si vous souhaitez fournir des renseignements additionnels en ce qui concerne vos activités de protection de l'environnement.

**Si vous avez des questions concernant l'enquête, veuillez communiquer avec nous.
 Téléphone (sans frais) : 1-800-255-7726
 Télécopieur : 1-800-755-5514
 Adresse électronique : enviro.oid.exp@statcan.ca**

VEUILLEZ RETOURNER LE QUESTIONNAIRE DANS L'ENVELOPPE CI-JOINTE

Nous vous remercions de votre collaboration



Enquête sur les dépenses de protection de l'environnement, 2002

Renseignements recueillis en vertu de la *Loi sur la statistique*, Lois révisées du Canada, 1985 chapitre S19.

English on reverse side

Corriger au besoin

Raison sociale

Nom de l'établissement

A / S

Adresse

Ville

Province/Territoire

Code postal



Veillez lire le questionnaire avant de le remplir

OBJECTIF DE L'ENQUÊTE

Cette enquête mesure les dépenses faites par l'industrie pour la protection de l'environnement au Canada, suite la réglementation, aux conventions et accords volontaires canadiens et internationaux en matière d'environnement. L'enquête vise aussi à identifier les pratiques de gestion et les technologies environnementales employées dans l'industrie canadienne dans le but de prévenir ou de réduire la pollution. L'agrégation de ces données avec des renseignements d'autres sources permettra de produire des estimations officielles des dépenses de protection de l'environnement.

Les résultats de cette enquête paraîtront dans la publication de Statistique Canada intitulée *Dépenses de protection de l'environnement du secteur des entreprises, 2002*, produit n° 16F0006XIF au catalogue.

CONFIDENTIALITÉ

La Loi interdit à Statistique Canada de publier des statistiques recueillies au cours de cette enquête qui permettraient d'identifier une entreprise sans le consentement préalable par écrit de cette entreprise. Les données déclarées sur ce questionnaire resteront confidentielles, elles serviront exclusivement à des fins statistiques et elles seront publiées seulement de façon agrégée. Les dispositions de la *Loi sur la statistique* qui traitent de la confidentialité ne sont modifiées d'aucune façon par la *Loi sur l'accès à l'information* ou toute autre loi.

CARACTÈRE LÉGAL

Cette enquête est menée en vertu de la *Loi sur la statistique*, Lois révisées du Canada, 1985, chapitre S19. **EN VERTU DE CETTE LOI, IL EST OBLIGATOIRE DE REMPLIR LE PRÉSENT QUESTIONNAIRE.**

RENSEIGNEMENTS

Si vous avez besoin d'aide pour remplir le questionnaire ou si vous avez des questions ou des commentaires ayant trait à l'enquête, veuillez vous adresser à :

**Division des opérations et de l'intégration
Statistique Canada
Ottawa, ON, Canada, K1A 0T6**

Téléphone (sans frais) : **1-800-255-7726**

Télécopieur : **1-800-755-5514**

Adresse électronique : **enviro.oid.exp@statcan.ca**

Le questionnaire est disponible dans un format tableur électronique. Veuillez communiquer avec la Division des opérations et de l'intégration si vous préférez utiliser cette option.

Dans toute correspondance au sujet de ce questionnaire, veuillez indiquer le numéro d'identification qui figure sur l'étiquette.

Important : Veuillez consulter les définitions et concepts à la page 6 avant de répondre. En cas de réponse nulle, inscrivez « 0 » dans la case correspondante plutôt que de laisser la cellule vide.

Veillez retourner ce questionnaire dans les 30 jours suivant sa réception.

Si vous êtes dans l'impossibilité de respecter ce délai, veuillez informer la Division des opérations et de l'intégration de la date à laquelle vous prévoyez pouvoir répondre aux questions.

À l'usage de Statistique Canada seulement

Reçu		
J	M	A

Vérif.		
J	M	A

À la méc.		
J	M	A

Lot		

Coll.

CSF

1. Période de déclaration

La déclaration doit porter sur l'année financière la plus récente ayant pris fin entre le 1^{er} avril 2002 et le 31 mars 2003.

	Jour	Mois	Année		Jour	Mois	Année
Du	010	020	030		040	050	060
				au			

Veillez inscrire les dépenses en milliers de dollars canadiens

2. Dépenses de prévention de la pollution et de lutte contre la pollution.

En cas de dépense nulle, inscrivez « 0 » dans la case correspondante.

Incluez

- ◆ Les dépenses pour un équipement ou une infrastructure en bout de chaîne réservé à la lutte contre la pollution
- ◆ Les dépenses pour un équipement ou une infrastructure intégré à la production, effectuées afin de prévenir ou de minimiser la production de polluants et de déchets
- ◆ Les dépenses pour un équipement ou une infrastructure servant à prévenir les fuites et les déversements. Il peut s'agir de retenues, de digues de protection, d'accessoires tels que les vannes et les pompes, de dispositifs de détection de fuites
- ◆ Les dépenses pour un équipement ou une infrastructure visant à conserver l'eau ou l'énergie
- ◆ Les dépenses pour un équipement ou une infrastructure associé à la recirculation, à la réutilisation, à la récupération et au recyclage de matériau ou de substance
- ◆ Les dépenses de surveillance des rejets de polluants
- ◆ Les dépenses pour des activités de collecte, enlèvement, traitement et recyclage des déchets effectuées par vos employés
- ◆ Les achats de services de gestion de déchets et de services d'égout ou tout autre achat de services déclaré à la question 6

Excluez

- ◆ Les dépenses spécifiques à la protection de la santé et à la sécurité des travailleurs
- ◆ Les dépenses d'assainissement et de désaffectation de sites (question 4)
- ◆ Les dépenses de recherche et développement à des fins de prévention de la pollution et de lutte contre la pollution

Dépenses d'exploitation		Dépenses en immobilisations		Total
000 \$		000 \$		000 \$
101	+	102	=	103

3. Du montant de dépenses en immobilisations déclaré à la cellule 102, quel pourcentage était alloué à la prévention ou à la réduction des catégories de polluants suivantes ?

Substances émises dans l'air		Substances déversées dans les eaux de surface		Rejets dans le sol à partir des sites/injection souterraine		Bruits, vibrations ou radiations		Autre	
201 %	+	202 %	+	203 %	+	204 %	+	205 %	= 100%

4. Autres dépenses de protection de l'environnement.

En cas de dépense nulle, inscrivez «0» dans la case correspondante.

Incluez

- ◆ Les dépenses d'assainissement et de désaffectation de sites
- ◆ Les dépenses de protection et de restauration de la faune et de l'habitat
- ◆ Les dépenses associées à la vérification (audits) ou l'évaluation environnementale
- ◆ Les dépenses de formation en environnement
- ◆ Les dépenses d'administration exclusivement reliées à des projets de protection de l'environnement
- ◆ Autre dépense requise pour le respect des règlements, conventions et accords volontaires en matière environnementale

Excluez

- ◆ Les dépenses en recherche et développement visant la protection de l'environnement

Dépenses d'exploitation		Dépenses en immobilisations		Total
000 \$		000 \$		000 \$
401	+	402	=	403

Veillez inscrire les dépenses en milliers de dollars canadiens

5. **Dépenses totales de protection de l'environnement.** *En cas de dépense nulle, inscrivez « 0 » dans la case correspondante.*

Cette question est la somme des questions 2 et 4.

Dépenses d'exploitation 000 \$	Dépenses en immobilisations 000 \$	Total 000 \$
410	411	412

6. Achat de services environnementaux

Des dépenses totales d'exploitation et en immobilisations en matière de protection de l'environnement déclarées à la question 5, quelle proportion de ces achats avaient été fait auprès d'un entrepreneur privé ou d'un organisme gouvernemental ? La meilleure estimation que vous pouvez fournir est acceptable. *Si la proportion est zéro, veuillez inscrire « 0 » dans la case correspondante.*

Incluez

- ◆ Toute dépense reliée à l'utilisation d'un service de collecte et de traitement des déchets ou d'un service d'égout fourni par un sous-traitant ou une administration publique fédérale, provinciale, territoriale ou locale
- ◆ Toute dépense reliée à l'achat de services environnementaux fournis par une administration publique fédérale, provinciale ou locale (par exemple, l'achat de services de surveillance de l'environnement, services de vérification ou d'évaluation environnementale, services de construction et de génie-conseil associés à l'installation, la réparation ou l'entretien d'infrastructure ou de matériel de prévention et de lutte contre la pollution)

Excluez

- ◆ Toute dépense pour des services environnementaux fournis par les employés de votre établissement ou de votre société (travaux exécutés pour son propre compte)
- ◆ Toute dépense pour le recyclage sur place

% des dépenses totales
d'exploitation

301 %

% des dépenses totales en
immobilisations

502 %

7. Méthodes de prévention de la pollution

Si vous avez prévenu ou réduit la production de déchets et polluants ou pris des mesures afin de conserver les ressources durant l'année financière 2002, veuillez indiquer comment cela s'est fait en cochant les cases appropriées. Veuillez inclure tout projet, y compris ceux qui ne sont pas requis par une réglementation, convention, ou accord volontaire.

Méthodes de prévention de la pollution	Oui	Non
Conception ou reformulation d'un produit	810 <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Modifications de l'équipement ou du procédé (changement intégré)	830 <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Recirculation, recyclage, réutilisation ou récupération de matériaux ¹ ou de substances sur le site	850 <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Conservation et efficacité d'énergie	860 <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Substitution de matériaux, réduction, élimination ou substitution de solvants	870 <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Amélioration de la gestion des stocks ou des techniques d'achat	875 <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Prévention des fuites et déversements	880 <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bonnes pratiques d'exploitation ou formation sur la prévention de la pollution	885 <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autre (Veuillez préciser)	890 <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

1. Recirculation, récupération, réutilisation ou recyclage : recycler, réutiliser, récupérer ou recycler toute eau, substance ou matériau généré durant le processus de production, **excluant le transfert ou le recyclage hors-site**.
Exemples: récupération de vapeurs, récupération des boues, recirculation d'eau, réutilisation d'eau à des fins de refroidissement.

8. Pratiques de gestion environnementale

Veuillez indiquer les pratiques de gestion environnementale adoptées ou utilisées par cet établissement durant l'année financière 2002 afin d'empêcher ou de minimiser la pollution ou de conserver les ressources.

	Oui	Non
a) Cet établissement a-t-il utilisé un système de gestion environnementale ?	951 <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
b) Cet établissement a-t-il utilisé la gestion du cycle de vie, l'évaluation du cycle de vie ou la conception écologique lors de la prise de décision ?	965 <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
c) Cet établissement était-il certifié ISO 14000 ?	953 <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
d) Cet établissement avait-il un programme d'acquisition de produits écologiques ou « écoproduits » ?	957 <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
e) Cet établissement a-t-il implanté un accord volontaire de nature environnementale ou a-t-il participé à un programme volontaire de nature environnementale ?	955 <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Par exemple, Programme d'accélération de la réduction et de l'élimination des toxiques (ARET) ou ÉcoGeste.
Si oui, veuillez préciser ce ou ces accords

8. Pratiques de gestion environnementale - fin

- | | Oui | Non |
|--|------------------------------|--------------------------|
| f) Cet établissement a-t-il produit des biens certifiés par un programme d'éco-étiquetage environnemental, par exemple « le programme choix environnemental » de Terrachoice Inc. ? | 959 <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| g) Cet établissement a-t-il publié un rapport annuel ou d'autres rapports sur sa performance environnementale ou sur son développement durable ? | 963 <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| h) Cet établissement a-t-il encouru des épargnes en coûts résultant de la mise en oeuvre de l'une des pratiques de gestion environnementale énoncées à cette question ou à la question 7 ? | 969 <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| i) Autre (Veuillez préciser) | 967 <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

Attestation

J'atteste que les renseignements fournis dans la présente déclaration sont, au meilleur de ma connaissance, complets et exacts.

900	Signature X	Date (J / M / A)	910	Titre		
905	Nom de la personne qui a rempli le questionnaire (lettres majuscules)	915	N ^o de téléphone	920	N ^o de télécopieur	
925	Adresse électronique	930	Site web			

Approximativement combien de temps avez-vous mis pour recueillir les données et remplir le présent questionnaire?

935	heures
-----	--------

Remarques

Veuillez nous faire part de vos remarques au sujet de la présente enquête (p. ex. longueur, questionnaire facile à remplir, suggestions pour des questions futures, suggestions sur la présentation). Par ailleurs, utilisez l'espace qui suit si vous souhaitez fournir des renseignements additionnels en ce qui concerne vos activités de protection de l'environnement.

Si vous avez des questions concernant l'enquête, veuillez communiquer avec nous.
 Téléphone (sans frais) : 1-800-255-7726
 Télécopieur : 1-800-755-5514
 Adresse électronique : enviro.oid.exp@statcan.ca

**VEUILLEZ RETOURNER
 LE QUESTIONNAIRE DANS
 L'ENVELOPPE CI-JOINTE**

Nous vous remercions de votre collaboration

Définitions et concepts

Les dépenses de protection de l'environnement sont définies dans cette enquête comme toute dépense d'exploitation et toute dépense en immobilisations et réparations effectuées afin d'anticiper ou de se conformer à une réglementation, convention ou accord volontaire, canadien ou international, de nature environnementale. Elles incluent les dépenses de prévention de la pollution et de lutte contre la pollution, les dépenses de protection et de restauration de la faune et de l'habitat, les dépenses de surveillance environnementale, les dépenses d'évaluation et de vérification environnementales et les dépenses d'assainissement et de désaffectation de sites. Les dépenses de protection de l'environnement qui sont engagées pour *d'autres raisons* que la réglementation, des conventions ou des accords volontaires canadiens ou internationaux en vigueur ou prévus *doivent être exclues*. De plus, les dépenses engagées dans le but d'améliorer la santé et la sécurité au travail ou l'esthétique et le confort de travailleurs doivent également être exclues.

Une convention environnementale ou accord volontaire se réfère à tout engagement formel, multilatéral, pris par une industrie, une association d'industries ou tout autre organisme afin de se conformer à des objectifs spécifiques en matière de protection de l'habitat, de réduction des déchets ou d'élimination ou réduction de matières particulièrement considérées comme nuisibles ou toxiques pour l'environnement naturel au Canada. Par exemple, le Protocole national sur l'emballage visait à réduire la quantité de matériaux d'emballage de 50 % en l'an 2000; le Protocole de Montréal visait à éliminer les CFC pour 1998. Parmi d'autres exemples, citons: l'Accord Canada-É.-U. sur la qualité de l'air; le Programme gestion responsable («Responsible CARE») de l'Association canadienne des producteurs de produits chimiques; le programme Accélération de la réduction et de l'élimination des toxiques (ARET); le programme Mesures volontaires et Registre (MVR) sur le changement climatique, etc.

La réglementation environnementale se réfère à toute législation canadienne fédérale, provinciale ou municipale ou législation internationale qui a pour but de protéger ou de restaurer l'environnement au Canada. Les dépenses associées à une législation anticipée peuvent être incluses dans la mesure où ses dispositions sont connues.

Les dépenses de prévention de la pollution et de lutte contre la pollution (PPLCP) comprennent toute dépense effectuée dans le but premier de prévenir, réduire ou

contrôler le rejet de polluants et la production de déchets qui résultent des activités de cet établissement. Sont exclues les dépenses effectuées dans le but de produire un équipement de PPLCP qui sera vendu à d'autres car elles apparaîtraient deux fois dans les données sur les dépenses produites par Statistique Canada. De même, les dépenses de recherche et développement à des fins environnementales sont exclues car elles sont rapportées ailleurs par Statistique Canada.

Les dépenses de lutte contre la pollution (en bout de chaîne) se rapportent à un équipement ou une installation ne faisant pas partie intégrante du processus de production de cet établissement, qui a été installé uniquement dans le but de réduire ou de contrôler des substances nuisibles émises durant l'activité normale de production. Les dépenses comprennent aussi les dépenses reliées à la gestion des déchets.

Les dépenses de prévention de la pollution incluent toute dépense pour un procédé de production nouveau ou sensiblement modifié afin de prévenir ou de minimiser l'émission de polluants et la production de déchets.

Les dépenses de surveillance environnementale comprennent toutes les dépenses reliées à l'équipement, aux fournitures, à la main d'oeuvre et aux services achetés qui sont utilisés dans le but d'assurer la surveillance des rejets de polluants produits par cet établissement, notamment dans le cadre de l'Inventaire national des rejets de polluants.

Les dépenses en vérification et évaluation environnementales comprennent les dépenses effectuées pour la vérification d'activités en cours afin de se conformer à la réglementation (audits), les dépenses d'évaluation de l'impact sur l'environnement des programmes ou projets proposés (évaluations), les frais légaux et les frais de consultation reliés.

Les dépenses d'assainissement et de désaffectation de sites comprennent les dépenses de décontamination effectuées suite à un dommage causé à l'environnement par les activités de cet établissement ou les dépenses de désaffectation encourues durant l'année suite à la fermeture d'un établissement ou site (incluant toute fermeture antérieure à 2002, si nécessaire).

Les dépenses de protection et restauration de la faune et de l'habitat comprennent toute dépense effectuée afin de protéger la faune et l'habitat des effets des activités de cet établissement, ou de réhabiliter des espèces qui ont été affectées par ces activités. Elle exclut les dépenses pour raisons d'esthétique.

Comment répondre à ce questionnaire

Veillez inscrire les dépenses en milliers de dollars canadiens. Si pour certaines catégories aucune dépense n'a été effectuée, **veuillez inscrire « 0 » dans la case correspondante.**

Là où des données précises ne sont pas disponibles votre estimation la meilleure est acceptée. Si de l'information additionnelle est disponible dans un rapport annuel ou dans un rapport de performance environnementale, veuillez **inclure une copie du document** au questionnaire.

POUR RAPPORTER LES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS

Veillez inclure toutes les dépenses effectuées durant l'année financière 2002 pour l'acquisition, la mise en place et la réparation de matériel et équipement et la construction d'installations non-résidentielles, qu'elles soient effectuées par des sous-traitants ou par les employés de l'établissement. Les dépenses de construction comprennent toutes les dépenses

dépenses associées à la démolition, à la planification et à la conception (tels que les frais d'ingénierie et de construction), à l'achat de matériaux nécessaires aux travaux de sous-traitance, ainsi que toutes les dépenses associées à l'achat de terrain qui ne sont pas amorties ou dépréciées.

Excluez toute provision pour responsabilité future en matière environnementale.

POUR RAPPORTER LES DÉPENSES D'EXPLOITATION

Incluez toutes les dépenses liées à la protection de l'environnement engagées durant l'année financière 2002 au chapitre de la main d'oeuvre, des matériaux et des fournitures, de l'entretien et des réparations ainsi que des services acquis (y compris les dépenses de combustible et d'électricité pour les machines et le matériel servant exclusivement à la protection de l'environnement).



Division des comptes et de la statistique de l'environnement

Enquête sur les dépenses de protection de l'environnement, 2002
Guide des définitions et détails relatifs à la classification



Définitions

Établissement

L'établissement est l'unité de production la plus homogène pour laquelle l'entreprise tient des registres comptables. Grâce à ces registres comptables, il est possible d'assembler tous les éléments de données nécessaires pour établir le total des ventes ou des livraisons, des inventaires, du coût des matériaux et des services, de la main-d'œuvre et du capital entrant dans la production.

Les dépenses de protection de l'environnement

Les dépenses de protection de l'environnement sont définies dans cette enquête comme toute dépense d'exploitation, dépense en immobilisations et dépense de réparation effectuées afin d'anticiper ou de se conformer à une réglementation, une convention ou un accord volontaire de nature environnementale, canadien ou international. Elles incluent les dépenses de lutte contre la pollution de même que les dépenses de prévention de la pollution et de restauration de la faune et de l'habitat, les dépenses de surveillance environnementale, les dépenses d'évaluation et de vérification environnementales et les dépenses d'assainissement et de désaffectation de sites. **Les dépenses de protection de l'environnement qui sont engagées pour d'autres raisons que la réglementation, des conventions ou des accords volontaires canadiens ou internationaux en vigueur ou prévus doivent être exclues. De plus, les dépenses engagées dans le but d'améliorer la santé et la sécurité au travail ou l'esthétique et le confort des travailleurs doivent également être exclues.**

Sont aussi exclues les dépenses effectuées dans le but de produire un équipement de prévention de la pollution et de lutte contre la pollution qui sera vendu à d'autres, car elles apparaîtraient deux fois dans les données sur les dépenses produites par Statistique Canada. De même, les dépenses de recherche et développement à des fins environnementales sont exclues car elles sont rapportées ailleurs par Statistique Canada.

Une convention environnementale ou un accord volontaire de nature environnementale se réfère à tout engagement formel, multilatéral pris notamment par une industrie ou une association d'industries afin de se conformer à des objectifs spécifiques en matière de protection de l'habitat, de réduction des déchets ou d'élimination ou réduction de matières particulières considérées comme nuisibles ou toxiques pour l'environnement naturel au Canada. Par exemple, le Protocole de Montréal visait à éliminer les CFC pour 1998; l'Accord Canada-É.-U. sur la qualité de l'air; le Programme

4-2300-2.4: 2002-12-10 SQC/NAD-291-75084



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

d'utilisation responsable («Responsible CARE») de l'Association canadienne des producteurs de produits chimiques; le Programme Accélération de la réduction et de l'élimination des toxiques (ARET); le programme Mesures volontaires et Registre (VCR) sur le changement climatique; etc.

La réglementation environnementale se réfère à toute législation canadienne fédérale, provinciale, municipale ou législation internationale qui a pour but de protéger ou de restaurer l'environnement au Canada. Les dépenses associées à une législation anticipée peuvent être incluses dans la mesure où ses dispositions sont connues.

Comment répondre à ce questionnaire

Veillez inscrire les dépenses **en milliers de dollars canadiens pour votre année financière 2002**. Si pour certaines catégories aucune dépense n'a été effectuée, **veuillez inscrire «0» dans la case correspondante**.

Là où des données précises ne sont pas disponibles votre estimation la meilleure est acceptée. Si de l'information additionnelle est disponible dans un rapport annuel ou dans un rapport de performance environnementale, veuillez **inclure une copie du document** au questionnaire.

Pour rapporter les dépenses en immobilisations

Incluez toutes les dépenses capitalisées effectuées pour l'acquisition et la mise en place de matériel et équipement, la construction d'installations non-résidentielles et les réparations, qu'elles soient effectuées par des sous-traitants ou par les employés de l'établissement. Les dépenses de construction comprennent toutes les dépenses associées à la démolition, à la planification et à la conception (tels que les frais d'ingénierie et de construction), à l'achat de matériaux nécessaires aux travaux de sous-traitance, ainsi que toutes les dépenses associées à l'achat de terrain qui ne sont pas amorties ou dépréciées.

Excluez toute provision pour responsabilité future en matière environnementale.

Pour rapporter les dépenses d'exploitation

Incluez toutes les dépenses liées à la protection de l'environnement engagées au chapitre de la main-d'œuvre, des matériaux et des fournitures, de l'entretien et des réparations ainsi que des services acquis (y compris les dépenses de combustible et d'électricité pour les machines et le matériel servant exclusivement à la protection de l'environnement).

Pour les activités forestières

Veillez rapporter à la question 5 les dépenses additionnelles d'exploitation forestière qui sont causées par une réglementation ou convention environnementale. **Incluez** le coût supplémentaire de toute pratique qui n'aurait pas été adoptée en l'absence de réglementation ou de convention environnementale. **Excluez** les revenus non perçus du fait de la réglementation ou de la convention, en raison d'une réduction des volumes récoltés.

Pour les activités minières

Utilisez la question 6 ou 11 pour rapporter toute dépense reliée au maniement et au traitement des résidus miniers qui est requise par une réglementation environnementale. Même si certaines de ces activités sont maintenant considérées comme une pratique normale, elles devraient être incluses dans cette enquête si elles sont requises par la réglementation ou par une convention. Veuillez inclure à la question 9 l'intérêt imputé sur les fonds détenus en fidéicomis en prévision de responsabilité future en matière environnementale. Rapportez seulement les dépenses vraiment effectuées.

Pour les activités pétrolières

Veillez, si possible, rapporter séparément les dépenses de protection de l'environnement reliées à différentes activités pétrolières : exploration, raffinage, produits chimiques, transmission par oléoduc.

Question 6) Dépenses de lutte contre la pollution et gestion de déchets

6a)

Les mesures de lutte contre la pollution (procédés en bout de chaîne) se présentent sous la forme d'équipement et de procédés qui traitent les polluants et les déchets *après* leur production. On pense notamment aux épurateurs installés sur les cheminées qui rejettent des polluants dans l'atmosphère, aux systèmes biologiques et chimiques de traitement de l'eau (telle une station de traitement de l'eau), aux systèmes de filtration, aux cyclones et à d'autres dispositifs antipollution. Ces procédés en bout de chaîne ne font pas partie intégrante du processus de production; leur seul but est de réduire ou de contrôler la quantité de substances indésirables résultant de processus de production normaux.

6b)

Substances émises dans l'air – émissions de polluants (y compris de gaz à effet de serre) dans l'atmosphère.

Substances déversées dans les eaux de surface – déversements de polluants dans les plans d'eau.

Rejets dans le sol à partir des sites/injection souterraine – évacuation de polluants dans le sol et/ou injection souterraine de polluants dans les limites géographiques de votre établissement.

Bruits, vibrations ou radiations – lutte contre le bruit, les vibrations ou les radiations.

Question 7) Prévention de la pollution

Cette catégorie inclut les technologies, l'équipement ou les procédés qui réduisent ou éliminent la pollution à la source plutôt qu'en bout de chaîne ou aux cheminées. On pense notamment à l'installation de processus plus efficaces qui consomment moins d'énergie ou moins d'intrants, à la

reconception ou à la reformulation des processus de production pour réduire la pollution ou les émissions, à la réutilisation, à la recirculation ou au recyclage des matériaux sur le site (n'inclut pas le recyclage de matériaux hors-site).

Question 7c) Méthodes de prévention de la pollution

Des exemples sont fournis pour chaque catégorie de mesures de prévention de la pollution. *Note* : les listes ne sont pas exhaustives.

Conception ou reformulation d'un produit - modifier les caractéristiques des produits pour réduire ou éliminer l'utilisation de substances toxiques, modifier la conception ou la composition d'un produit pour le rendre moins nocif pour l'environnement, modifier l'emballage.

Modifications de l'équipement ou du procédé (changement intégré) – inclure des mesures de recyclage dans un processus, utiliser des appareils de décapage de peinture mécaniques plutôt que des solvants, installer ou modifier des systèmes de rinçage, améliorer la conception de l'équipement de rinçage, améliorer le fonctionnement de l'équipement de rinçage, modifier l'équipement, l'aménagement ou la tuyauterie, utiliser un catalyseur différent, adopter de meilleurs mécanismes de contrôle dans la gestion de l'emballage en vrac ou utiliser l'emballage en vrac plutôt que des contenants à faible volume pour réduire autant que possible le nombre des contenants vides jetés.

Recirculation, recyclage, réutilisation, ou récupération de matériaux ou de substances générés sur le site durant la production – utiliser par exemple une petite unité de distillation pour récupérer des solvants sur le site, de la vapeur et des boues, assurer la recirculation de l'eau et la réutilisation d'eau dans le condensateur de réfrigération. *Exclut les matériaux transférés ou recyclés hors-site.*

Substitution de matériaux, réduction, élimination ou substitution de solvants – utilisation de nettoyants à base d'eau plutôt qu'à base de solvant, pureté accrue des matières premières, substitution des matières premières, autres modifications en ce qui concerne les matières premières utilisées.

Amélioration de la gestion des stocks ou des techniques d'achat – éviter la production inutile de déchets en veillant à ce que les matériaux ne continuent pas de faire partie de l'inventaire au delà de leur durée de vie utile, éliminer les exigences de durée de vie utile pour les matériaux stables, adopter de meilleures procédures d'étiquetage, créer un centre d'échange des matériaux qui sinon seraient jetés.

Prévention des fuites et déversements – prendre des mesures pour éviter les fuites, par exemple en installant des par éclaboussures et des égouttoirs autour de l'équipement, modifier les procédures de confinement des unités de nettoyage, améliorer les procédures de drainage, améliorer les procédures d'entreposage ou d'empilage, améliorer les procédures de chargement, de déchargement et de transfert, installer des alarmes de débordement ou des vannes d'arrêt automatique, installer des systèmes de recouvrement de la vapeur et mettre sur pied un programme d'inspection ou de surveillance des sources éventuelles de déversements ou de fuites.

Bonnes pratiques d'exploitation ou formation sur la prévention de la pollution – modifier les calendriers de production pour réduire autant que possible le remplacement de l'équipement et des stocks d'alimentation, améliorer le calendrier d'entretien, la tenue des dossiers ou les procédures appliquées, former les employés à reconnaître les possibilités de prévention de la pollution et à prendre des mesures appropriées dans ce but.

Autre, veuillez préciser – veuillez préciser les activités de prévention de la pollution que vous avez adoptées si elles n'apparaissent pas dans les catégories précédentes.

Question 12) Procédés et technologies environnementaux

Des exemples sont fournis pour chacune des technologies et chacun des procédés précisés sous la question 12. *Note* : les listes ne sont pas exhaustives.

Gaz à effet de serre : Il s'agit de l'ensemble des composés chimiques qui causent le phénomène communément appelé l'« effet de serre ». Les principaux gaz à effet de serre produits par l'activité économique sont le *dioxyde de carbone* (CO₂), le *méthane* (CH₄), l'*oxyde nitreux* (N₂O) et les *chlorofluorocarbures* (CFC), *hydrofluorocarbures* (HFC), hydrocarbures perfluorés (PFCs) et hexafluorures de soufre (SF₆).

Émissions fugitives ou évacuation de gaz à effet de serre provenant de combustibles fossiles : émissions volontaires ou accidentelles de gaz à effet de serre provenant de la production, du traitement, du transport, de l'entreposage et de la livraison de combustibles fossiles. Les gaz dégagés qui sont brûlés avant d'être évacués (p. ex., le brûlage à la torche du gaz naturel dans les installations de production de pétrole et de gaz).

12a) Le terme *transport* renvoie au transport des combustibles fossiles du champ ou de l'usine de traitement au centre local de distribution.

Le terme *distribution* renvoie à la distribution du gaz naturel ou du pétrole aux consommateurs.

12b) Exemples de systèmes ou de matériel servant à réduire les émissions fugitives ou l'évacuation de gaz à effet de serre provenant de l'extraction, du raffinage, du transport ou de la distribution de combustibles fossiles – torches à rendement élevé, soupapes pneumatiques à faible taux d'émissions, séparateurs de réservoirs de détente, réservoirs à toit flottant, programmes de détection et de réparation des fuites.

Exemples de systèmes ou de matériel servant à réduire les émissions de gaz à effet de serre autres que les émissions fugitives ou l'évacuation – technologies de récupération assistée, moteurs ou machines à rendement élevé, systèmes de gestion de l'énergie, planification de l'entretien, agents de réduction de la traînée, microturbines électriques, systèmes de récupération de l'énergie comme

la récupération de la chaleur perdue, cogénération, sources d'énergie renouvelable, adoption de sources d'énergie sans carbone ou à taux de carbone réduit, captage ou élimination du CO₂.

12c) Exemples de systèmes ou de matériel servant à réduire les émissions de gaz à effet de serre provenant de la production d'électricité – moteurs ou machines à rendement élevé, systèmes de gestion de l'énergie, planification de l'entretien, agents de réduction de la traînée, microturbines électriques, systèmes de récupération de l'énergie comme la récupération de la chaleur perdue, cogénération, sources d'énergie renouvelable, adoption de sources d'énergie sans carbone ou à taux de carbone réduit, captage ou élimination du CO₂.

12d) Description des systèmes et du matériel énumérés sous la question 12d :

- 1. Cogénération** – des systèmes et de l'équipement utilisés pour produire de la chaleur et de l'électricité à partir de la biomasse (matière organique de sources forestières et agricoles), de déchets et de résidus industriels et d'autres sources de carburant.
- 2. Petite centrale, mini centrale ou micro centrale hydro-électrique** – Micro centrales = moins de 100 kW; mini centrales = de 100 kW à 1000 kW (1MW); petites-centrales = de 1 MW à 25 MW (50 MW en Colombie-Britannique).
- 3. Des systèmes et du matériel d'énergie solaire** – systèmes solaires actifs et passifs; systèmes photovoltaïques; génératrices thermodynamiques solaires; systèmes de chauffage solaire de l'eau et des bâtiments.
- 4. Des systèmes et du matériel d'énergie éolienne** – turbines à axe horizontal et turbines à axe vertical, tours et autres types d'équipement utilisés pour produire de l'énergie et de l'électricité.
- 5. Des systèmes ou du matériel de transformation des résidus en énergie** – systèmes et matériel (turbines, chaudières, matériel de traitement) qui utilisent la matière organique comme des résidus forestiers et agricoles pour produire de l'électricité, de la vapeur ou de la chaleur.
- 6. D'autres systèmes ou du matériel d'énergies renouvelables** – veuillez préciser quels sont vos systèmes et quel est votre matériel d'énergies renouvelables s'ils n'apparaissent pas dans les catégories précédentes, par exemple : systèmes et matériel de production d'énergie au moyen de systèmes de conversion d'énergie des vagues, d'énergie marémotrice et d'énergie thermique des mers, et énergie géothermique.
- 7. Des systèmes ou du matériel de carburants de remplacement** – matériel de traitement pour la production ou l'utilisation de biocarburants (éthanol, biodiésel), systèmes de carburants propres (carburants reformulés et carburants oxygénés), technologies des cellules combustibles, hydrogène (production, entreposage,

distribution et utilisation, infrastructure), et batteries avancées. Matériel industriel et systèmes locomoteurs qui utilisent des carburants de remplacement.

8. Substitution de combustible – conversion d'un combustible au carbone, comme le charbon ou le pétrole, à un combustible sans carbone ou à taux de carbone réduit (le gaz naturel par exemple).

9. Autres systèmes, matériel ou mesures de formation des employés permettant d'accroître le rendement énergétique – veuillez préciser le matériel ou les systèmes non indiqués à la question 12d permettant d'accroître le rendement énergétique ou la conservation de l'énergie. Il peut s'agir, par exemple, de matériel ou de systèmes de gestion de l'énergie; de l'installation de matériel de fabrication plus efficace comme des chaudières, des turbines, des fours; d'équipement de contrôle des processus; de moteurs et de machines à rendement énergétique élevé; de brûleurs à faible taux d'émissions de NO_x.

12f) Votre meilleure estimation est acceptable. Veuillez exclure les coûts du combustible.

12h) Systèmes ou matériel nouveaux ou considérablement améliorés pour réduire les émissions de gaz à effet de serre : *un nouveau système ou équipement en est un qui est nouveau dans l'installation et dont les caractéristiques ou les usages prévus diffèrent considérablement des systèmes ou du matériel utilisés auparavant dans l'installation. Un système ou un équipement amélioré considérablement en est un dont l'efficacité a été considérablement améliorée.* Sont exclus l'entretien, les réparations et les remplacements en nature.

12i) Veuillez préciser quels ont été les obstacles ou incitatifs que vous avez eus lors de l'adoption de systèmes ou de matériel nouveaux ou sensiblement améliorés pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Précisez les obstacles rencontrés, pour tous les systèmes ou matériel, qu'il aient été adoptés ou non.

12j) Traitement environnemental biologique

Récupération microbiologiquement améliorée de matières – utilisation d'organismes vivants pour extraire du sol des substances à base de pétrole.

Phytorestauration – utilisation de plantes pour décontaminer le sol, restaurer les sédiments et assainir l'eau contaminée.

Biorestauration – utilisation d'organismes vivants pour réduire ou éliminer des dangers environnementaux dans le sol et dans les eaux usées dus à l'accumulation de substances chimiques toxiques.

Biofiltration – technologie antipollution utilisée dans le traitement de flux gazeux contaminés par des composés biodégradables. Les biofiltres sont à une profondeur de 100 à 130 cm et sont remplis de matériaux comme du compost, de la terre, de la sphaigne, du charbon actif en grain, et d'autres matériaux poreux pouvant absorber des composés gazeux et favoriser la croissance biologique. Les déchets de gaz sont purifiés par leur passage à travers des matières biologiquement activées.

Marécage naturel ou artificiel – offre un procédé de filtrage naturel des eaux usées.

Lixiviation biologique – extraction de métaux spécifiques de minerais par l'utilisation de bactéries.

Biopulpage – traitement des copeaux de bois avant la désintégration, au moyen de champignons qui s'attaquent à la lignine.

Bioblanchiment – traitement de la pulpe de bois par des enzymes au lieu de chlorure.

Biodésulfuration – processus qui fait appel à un système microbien pour débarrasser des combustibles le soufre lié organiquement.

Question 13) Pratiques de gestion environnementale

- a) Un **système de gestion environnementale** est une structure de gestion qui permet à l'organisation d'évaluer et de contrôler les incidences environnementales de ses activités.
- b) Les termes **gestion du cycle de vie** et **évaluation du cycle de vie** renvoient aux outils permettant de cerner et de mesurer les incidences directes et indirectes sur l'environnement ainsi que sur l'énergie et les ressources associées à la conception, à la production, à l'utilisation et à l'élimination finale d'un produit, d'un procédé ou d'un service. Le terme *conception écologique* désigne l'intégration des considérations environnementales à la conception, à la production, à la distribution, à l'utilisation et la fin du cycle de vie des produits.
- c) **ISO 14000** est un ensemble de normes et de lignes directrices reconnu à l'échelle internationale et mis au point par l'Organisation internationale de normalisation. Ces normes portent principalement sur les systèmes de gestion environnementale.
- d) Le terme **mesures volontaires** englobe les pratiques, lignes directrices, objectifs en matière de réduction des émissions et des déchets et accords environnementaux conclus avec les administrations publiques.
- e) Le terme **acquisition de produits écologiques** désigne les achats de produits et services qui réduisent au minimum les incidences environnementales comparativement aux produits et services ayant des exigences de rendement similaires. Les coûts et les incidences environnementales des produits à diverses étapes de leur cycle de vie entrent en ligne de compte, notamment le procédé de fabrication utilisé (y compris les matières premières), le transport, l'entreposage, la manutention ainsi que l'utilisation et l'élimination du produit.

- f) Les **programmes d'éco-étiquetage des produits**, comme Choix environnemental (administré par TerraChoice Environmental Services Inc. pour le compte d'Environnement Canada), sont des programmes qui visent à encourager les fabricants et les fournisseurs à mettre au point des produits et services plus écologiques et à aider les consommateurs à repérer les produits et services moins dommageables pour l'environnement.
- g) Votre établissement peut soit publier son propre **rapport environnemental**, soit participer à la préparation du rapport environnemental de la société mère ou d'un rapport annuel comprenant une section sur la performance environnement de la société ou sur le développement durable.